

# FORUM CULTUREL EN COEUR D'HERAULT

/ntercommunalité et culture : quels enjeux actuels ?

Restitution du Forum organisé  
le vendredi 05 juin 2009  
au Domaine de la Tour, Nébian

Restitution coordonnée par le Pays Cœur d'Hérault •  
Mission de développement culturel et patrimonial  
Et le Conseil Général de l'Hérault • Agence Culturelle  
Cœur d'Hérault

[www.coeur-herault.fr](http://www.coeur-herault.fr)



## SOMMAIRE

- **Rappel des objectifs et de la thématique** p. 3
- **Programme** p. 4
- **Introduction** p. 6  
« Regard sur le rapport Balladur et sa conception de la politique publique de la culture »  
Par Jean-Michel LUCAS
- **Conférence cadre** p. 8  
« L'intercommunalité culturelle dans les territoires ruraux »  
Par Philippe TEILLET
- **Table-ronde 1** p. 13  
« Les leçons de l'intercommunalité culturelle »  
Animée par Emmanuel NEGRIER, avec Jean-Luc FALIP et Fred SANCERE
- **Table-ronde 2** p. 17  
« Les outils d'appui à l'intercommunalité culturelle »  
Animée par Emmanuel NEGRIER, avec Valérie BRUAS, Cécile OLIVE et Alain BARBE
- **Atelier 1** p. 24  
« Mutualiser, travailler ensemble : élus, techniciens, porteurs de projets »  
Animé par David IRLE, avec Yvan RAVAZ, Agnès DELBOSC et Julien DEBARNOT
- **Atelier 2** p. 29  
« Quelle relation entre la collectivité et les acteurs culturels dans la mise en place de la compétence culturelle? »  
Animé par Marie-Hélène IVORRA, avec Dominique DUSSUELLE, Mathieu DARDE et Roland POUSSE
- **Atelier 3** p. 34  
« Projet de territoire ou territoire de projet ? »  
Animé par Virginie GAY, avec Nicolas CANOVA, Jean-Marie FRAYSSE et Hélène AZEMA
- **Liste des intervenants** p. 38
- **Liste des participants au Forum** p. 39
- **Remerciements et partenaires** p. 44

## RAPPEL DE LA THÉMATIQUE ET DES OBJECTIFS DU FORUM CULTUREL

En 2008, une première étude d'envergure nationale réalisée par l'Observatoire des politiques culturelles se penchait sur l'**intercommunalité culturelle**, nouvel échelon territorial d'action publique. Elle offre des résultats contrastés sur les nouvelles formes de décentralisation culturelle et confirme l'importance du rôle des groupements de communes dans la vie culturelle locale.

Dans un contexte de développement du rôle des intercommunalités en milieu rural et de réflexion politique quant aux compétences des collectivités, il convenait de réunir les chercheurs qualifiés, élus, techniciens, associations et artistes afin de dresser un état des lieux de la coopération culturelle intercommunale dans les territoires ruraux.

Quelles motivations ? Quelles difficultés ? Quelles perspectives ? Comment est-elle accompagnée par les institutions supra-communautaires ? Autant de questions auxquelles nous avons tenté de répondre au cours de cette journée, autour des différentes interventions, conférences et tables-rondes.

L'évolution des territoires amène à penser différemment les projets culturels. Les pratiques professionnelles se développent, le secteur culturel se structure et le travail de partenariat s'intensifie. D'ailleurs, les divers acteurs institutionnels évoquent ces critères dans les priorités de financements actuels. Au travers d'expériences institutionnelles, communautaires, associatives et artistiques, divers témoignages ont permis de relater leur montage de projets culturels de territoire. Sans délivrer de méthode universelle, les ateliers ont été l'occasion de dialoguer ensemble avec les différents acteurs invités, autour de leur vision du travail de partenariats, d'expériences culturelles d'intérêt communautaire et de la détermination de l'échelle territoriale dans un projet culturel.

### Les objectifs de ce Forum culturel étaient nombreux :

- Comprendre les enjeux de la compétence culturelle
- Accompagner les communautés de communes dans la réflexion d'un projet culturel intercommunal
- Mieux appréhender la place des associations et artistes dans un projet culturel intercommunal
- Rassembler les acteurs culturels du territoire autour d'une journée de réflexion et favoriser leur mise en réseau

### Le Forum culturel en Cœur d'Hérault 2009 a rassemblé près de 170 participants :

- *techniciens, responsables de structures culturelles, artistes, acteurs du monde associatif, élus, chercheurs et étudiants,*
- *du Cœur d'Hérault, du département de l'Hérault, de la région Languedoc-Roussillon et d'autres régions de France.*

## PROGRAMME

**9h-9h30** : Accueil des participants

**9h30-10h** : Ouverture de la journée en présence de

- François LIEB, Maire de Nébian
- Alain CAZORLA, Maire de Clermont l'Hérault, Président de la Communauté de Communes du Clermontais et Conseiller général
- Louis VILLARET, Maire du Pouget, Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, Président du Pays Cœur d'Hérault et Conseiller général

**10h-10h30** : Introduction

**Regard sur le rapport Balladur et sa conception de la politique publique de la culture**

*La réflexion du comité Balladur pour la réforme des collectivités évoque à plusieurs reprises la culture. Mais quel peut être son impact sur les politiques culturelles locales ? Comment la réforme des collectivités locales peut-elle leur donner plus de sens et de valeur ?*

→ Intervenant : Jean-Michel LUCAS, Docteur d'État en sciences économiques et maître de conférences à l'université Rennes 2

**10h30-11h15** : Conférence-cadre

**« L'intercommunalité culturelle dans les territoires ruraux »**

*Quelles sont les spécificités des coopérations culturelles intercommunales dans ces territoires ? Y'a-t-il des enjeux particuliers et des contraintes spécifiques pour construire et partager un projet de territoire rural à dimension culturelle ?*

→ Intervenant : Philippe TEILLET, Maître de conférences en sciences politiques, IEP de Grenoble, PACTE (CNRS)

**11h15-11h30** : Pause

**11h30-12h30** : Table-ronde 1

**« Les leçons de l'intercommunalité culturelle »**

*L'intercommunalité culturelle ne se décrète pas. Elle se construit en fonction d'une réalité politique, culturelle, socio-économique. Ce retour d'expériences est conçu pour partager à la fois les mérites et les contraintes du changement d'échelle.*

→ Animateur : Emmanuel NEGRIER, docteur en Sciences Politiques, directeur de recherches au CNRS

→ Participants :

Jean-Luc FALIP, Président de la communauté de communes des Monts d'Orb

Fred SANCERE, Directeur de l'association Derrière le hublot (travail en partenariat avec Fi-geac-Communauté)

**12h30-14h** : Buffet

**14h-15h** Table-ronde 2

**« Les outils d'appui à l'intercommunalité culturelle »**

*Le mille-feuille territorial français ne repose pas sur le principe de tutelle d'un niveau sur l'autre. Mais les autorités supra-communales sont souvent désignées comme des fers de lance de l'intercommunalité culturelle, par les soutiens qu'elles lui apportent.*

→ Animateur : Emmanuel NEGRIER, docteur en Sciences Politiques, directeur de recherches au CNRS

→ Participants :

Valérie BRUAS, Conseillère musique, DRAC Languedoc-Rousillon

Cécile OLIVE, Coordinatrice des agences culturelles, Conseil Général de l'Hérault, et Alain BARBE, Vice-Président de la Communauté de communes Pic St Loup : les conventions culturelles

**15h-15h15** : Pause

## 15h15–16h45 : Ateliers

### Atelier 1 : « Mutualiser, travailler ensemble : élus, techniciens, porteurs de projets »

*Instrument d'une dynamique territoriale, la mutualisation et la coopération s'appuient nécessairement sur les réseaux et les différents acteurs locaux. Un retour d'expériences permettra d'échanger sur le travail de partenariat et de mise en réseau.*

→ Animateur : David IRLE, Chargé de mission, Réseau en scène Languedoc-Roussillon

→ Participants :

Yvan RAVAZ, Bibliothécaire intercommunal, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

Agnès DELBOSC, Chargée de mission information et musiques actuelles, ADDMD 11

Julien DEBARNOT, Chargé du programme LEADER, Pays Cœur d'Hérault

### Atelier 2 : « Quelle relation entre la collectivité et les acteurs culturels dans la mise en œuvre de la compétence culturelle ? »

*L'intercommunalité est entrée récemment dans le jeu des acteurs culturels. Dorénavant, les partenariats s'élaborent différemment pour construire des projets ensemble sur le territoire. Quelle place pour chacun aujourd'hui entre collectivités, associations et artistes ? Comment se réorganisent les projets culturels à l'échelle intercommunale ?*

→ Animateur : Marie-Hélène IVORRA, Responsable de l'Agence culturelle « Cœur d'Hérault », Conseil général de l'Hérault

→ Participants :

Mathieu DARDE, Animateur culturel, Communauté de Communes Lodévois & Larzac

Dominique DUSSUELLE, Animateur culturel, Communauté de Communes Pays de Pierrefort

Roland POUSSE, Directeur du Pôle Territorial de Rayonnement à Moissac

### Atelier 3 : « Projet de territoire ou territoire de projet ? »

*La notion de territoire se détermine au travers de différentes perceptions : administratives, géographiques, humaines, imaginaires, etc. Le projet, quant à lui, définit son propre territoire. Dès lors, quelles articulations possibles entre projets, territoires et culture ? Quel projet pour quel territoire ? Ou inversement...*

→ Animateur : Virginie GAY, Chargée de développement culturel territorial, Agence culturelle « Cœur d'Hérault », Conseil général de l'Hérault

→ Participants :

Nicolas CANOVA, doctorant à l'Institut de géographie alpine CERMOSEM et chercheur indépendant

Jean-Marie FRAYSSE, Directeur du projet « Convivencia », association Le Chèvrefeuille

Hélène AZEMA, Directrice artistique, Cie L'Esquif

## 17h : Apéritif de clôture



## INTRODUCTION

### « Regard sur le rapport Balladur et sa conception de la politique publique de la culture »

**Par Jean-Michel LUCAS,**  
Docteur d'État en sciences économiques  
et maître de conférences à l'université Rennes 2

L'enjeu de cette conférence introductive est de préciser les règles du jeu des compétences des collectivités locales, suite à la demande du Président de la République en octobre 2008 à Monsieur Balladur et à son comité de proposer des réformes dans ce domaine.

Le Comité pour la réforme des collectivités locales a rendu son rapport au Président de la République en date du 05 mars 2009 : quelles compétences pour les collectivités ? Quelle place pour la culture dans ces compétences ?

Jean-Michel Lucas invite les participants à lire son article « Premier regard interrogatif et critique sur le rapport Balladur et sa conception de la politique publique de la culture » et en reprend quelques éléments.

Pourquoi faut-il envisager aujourd'hui une réforme des collectivités ?

Pour le Président de la République, la situation actuelle n'est pas satisfaisante :

- Enchevêtrement des interventions des différentes collectivités qui conduit à un manque de lisibilité et à une complexité, nuisant à la clarté du choix des élus.
- Justifications indues des excès des financements croisés et difficultés à maîtriser la dépense publique locale / Impossibilité pour les citoyens de connaître la collectivité locale responsable des projets d'investissement.

L'enjeu de la réforme est de résister à l'enchevêtrement et de simplifier les structures de l'administration territoriale, simplification indispensable à la clarification des compétences. L'orientation générale de ce rapport est la spécialisation fonctionnelle des collectivités locales.

#### Sur la question de la culture

Parallèlement aux propositions générales faites dans le rapport (favoriser le regroupement volontaire des régions et des départements, arrêter la création de nouveaux pays loi Voynet, etc.), le comité s'est intéressé à la culture : quelles sont les compétences que les collectivités et l'État seraient appelés à exercer si le rapport s'appliquait intégralement ?

- les régions détiendront la compétence « culture » : patrimoine, éducation, création, bibliothèque, musées ;
- les départements détiendront aussi la compétence « culture » : éducation, création, bibliothèque, musées, archives ;
- les communes et intercommunalités ont aussi la compétence « culture » : éducation, création, bibliothèque, musées ;
- l'État a quant à lui la compétence globale « culture » : patrimoine, éducation, création, bibliothèque, musées, archives.

Mis à part le patrimoine dont la compétence revient aux régions et à l'État et les archives dévolues aux départements et à l'État, la culture est donc partout présente dans la recomposition des compétences.



Bien que cette possibilité pour toutes les collectivités d'agir pour le bien culturel puisse apparaître positive pour certains, trois éléments de vigilance sont à noter :

- 1) Pourquoi dans le domaine de la culture une large responsabilité serait partagée par tous les niveaux de collectivités alors que l'enjeu de la loi est de limiter les enchevêtrements ? Pourquoi le rapport Balladur s'oriente-t-il vers cette idée d'une compétence culturelle répartie à la volée ? Le rapport affirme : « Pour ce qui concerne la culture, la diversité des missions en cause rend particulièrement **délicate** l'attribution de cette compétence à un seul niveau d'administration ». Toutes les libertés sont accordées car la politique culturelle est **indéfinie**. Aucun débat public sur la culture n'est lancé.
- 2) Quand le rapport Balladur parle de culture, il parle d'équipements en dur (musées, archives, bibliothèques...) et de personnel. Tout ce qui dépasse le caractère matériel ne fait pas partie des enjeux (action culturelle, médiation culturelle, coopération culturelle, activité culturelle associative...).
- 3) L'élément de vigilance ci-dessous pourrait être remis en cause en observant que le rapport retient la compétence de « soutien à la création artistique », chaque collectivité pourrait ainsi aider un artiste créateur. Comment la République peut donner du sens à la création si chacun s'empare du terme à sa façon ? En France, l'idée de la création est puissante : pour Malraux, l'État a une responsabilité vis-à-vis de l'humanité, les aides à la création concernaient les « œuvres d'art et de l'esprit ». La politique publique s'engageait à sélectionner les œuvres capitales de l'Humanité. Le rapport Balladur renvoie chaque collectivité à sa sélection et chaque territoire générera ses propres créateurs ? Quel est l'enjeu de l'imaginaire commun ? L'enjeu d'épanouissement des concitoyens par l'art est-il le rôle des pouvoirs publics ? Cette question ne tient pas politiquement.  
 Quant au rôle de « service aux habitants » que pourrait tenir le soutien à la création artistique, il correspond à une autorisation offerte aux collectivités de proposer un bien marchand aux consommateurs. Faut-il transformer la politique publique en offre de consommation ?  
 Concernant le référentiel de l'Unesco qui fait de la culture et de sa diversité une condition nécessaire du « Vivre ensemble », le rapport n'y fait aucune allusion.

### En conclusion

La machine lancée appelle à la simplification des compétences. Pour ce qui concerne la culture, le Comité Balladur n'apporte aucune importance à la politique culturelle et à l'enjeu culturel. La responsabilité revient aux acteurs culturels et à tout citoyen d'œuvrer collectivement pour affirmer l'importance de l'enjeu culturel et artistique.



## CONFÉRENCE-CADRE

### « L'intercommunalité culturelle dans les territoires ruraux »

Par Philippe TEILLET,  
Maître de conférences en sciences politiques,  
IEP de Grenoble, PACTE (CNRS)

La présente intervention s'appuie sur une étude nationale menée avec Emmanuel Négrier, docteur en Sciences Politiques et directeur de recherches au CNRS. Elle avait pour objet de faire le point sur l'état de la coopération intercommunale en France, sur les territoires urbains et ruraux.

Le propos de Philippe Teillet s'attache ici à mettre en avant les éléments les plus caractéristiques sur les territoires ruraux, sachant que les mêmes problèmes se rencontrent sur les territoires urbains, à différents niveaux d'échelle, de professionnalisation, de budget et de personnels.

#### I - Le paysage intercommunal

##### 1) Les intercommunalités : une spécificité française ?

Le morcellement exceptionnel du territoire en France (36 600 communes) paraît logiquement amener à une coopération intercommunale, afin de dépasser ce découpage micro territorial. Les solutions trouvées face à ce morcellement sont spécifiques à la France mais la coopération entre communes se rencontrent partout en Europe, les collectivités de base, même si elles sont plus grandes, pouvant rencontrer des problèmes communs (développement économique, aménagement de l'espace, transport...). La vraie spécificité française est l'échec quant à la réforme de son échelon de base, résultant notamment du fait du cumul des mandats locaux. La solution de la coopération intercommunale peut produire une difficulté de lisibilité, d'où la commande au comité Balladur d'essayer de simplifier les choses.

##### 2) Un élan récent

Les années 1990 ont été productrices d'un nouveau cadre législatif autour de la question intercommunale avec :

- un texte qui a bâti notamment les communautés de communes en 1992 (Loi Administration Territoriale de la République - 06/02/92),
- puis les lois Voynet (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le développement Durable du Territoire - 25/06/99) et Chevènement (Loi relative au renforcement et à la Simplification de la Coopération Intercommunale - 12/07/99) qui ont réorganisé et restructuré la coopération intercommunale et créé les communautés d'agglomération.

La naissance de la coopération date de 1890 sous forme syndicale mais elle est restée longtemps peu dynamique et connaît donc un élan récent, qui se produit d'ailleurs au moment d'un débat charnière sur les politiques culturelles (échec de la démocratisation culturelle, baisse de l'intervention de l'État au profit des collectivités locales, etc.).

##### 3) Les différentes formes de coopération

- **Les coopérations contractuelles** : des communes peuvent coopérer entre elles sur différents domaines, de façon plus ou moins formalisée mais souple (jumelage par ex.).
- **Les coopérations institutionnelles** : on crée un organe de coopération, plus lourd et compliqué mais qui permet des moyens financiers supplémentaires et une plus grande marge d'action que la coopération contractuelle. Différentes formules existent :
  - les établissements publics de coopération (EPCI, Syndicats Mixtes)
  - les associations (certains pays sont par exemple structurés sous formes associatives)

- les Groupements d'Intérêt Public de Développement Local (public/privé, communes et groupements de communes)
- le cas des « pays », loi Voynet : structure de coopération intercommunale qui n'ont pas vocation à recevoir des transferts de compétences de la part des communes ; ce sont des territoires de projet de développement commun.
- **Les coopérations horizontales (intercommunales) ou verticales (collectivités de différentes natures) :** syndicats mixtes, département, région... La coopération peut alors être contractuelle ou institutionnelle.
- **Les formes associatives (vieux système de la coopération intercommunale des syndicats de communes) :** gérer ensemble des activités ou des services publics / financement par des contributions budgétaires ou fiscalisées des communes membres (syndicats intercommunaux à vocation unique ou multiple, syndicats mixtes).
- **Les formes fédératives (promue par les lois Voynet et Chevènement) :** regroupe des communes pour faire face aux grands enjeux posés par l'aménagement / financement par la fiscalité directe locale (taxes foncières, d'habitation ou professionnelle) levée par les Établissements publics de coopération intercommunale.

#### Bilan quantitatif de l'intercommunalité en 2008 :

- 14 Communautés Urbaines, 171 Communautés d'Agglomération, 2 393 Communautés de Communes, 5 Syndicats d'Agglomération Nouvelles ; soit 2 583 EPCI à fiscalité propre, regroupant 33 638 communes et 54,6 millions d'habitants.
- On ajoute à cela 12 149 Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique, 1 501 Syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple et 2 749 Syndicats Mixtes ; soit 16 339 groupements sans fiscalité propre.



## II - Les compétences culturelles des EPCI

### 1) Le régime juridique

- Le principe de spécialité : il n'exerce comme compétence que celles que les communes leur ont transféré. Ils n'ont pas de clause générale de compétence, à la différence des collectivités territoriales en général et des communes. Ce qui est transféré ne relève plus de la responsabilité des communes.
- La culturelle apparaît comme compétence optionnelle ou facultative. En effet, les textes de loi prévoient des compétences obligatoires (aménagement de l'espace, développement économique...) et des compétences optionnelles, puis des compétences facultatives.
- En matière de compétence culturelle, la loi n'évoque que la gestion d'équipements culturels mais dans la pratique, elle n'est pas exclusive.

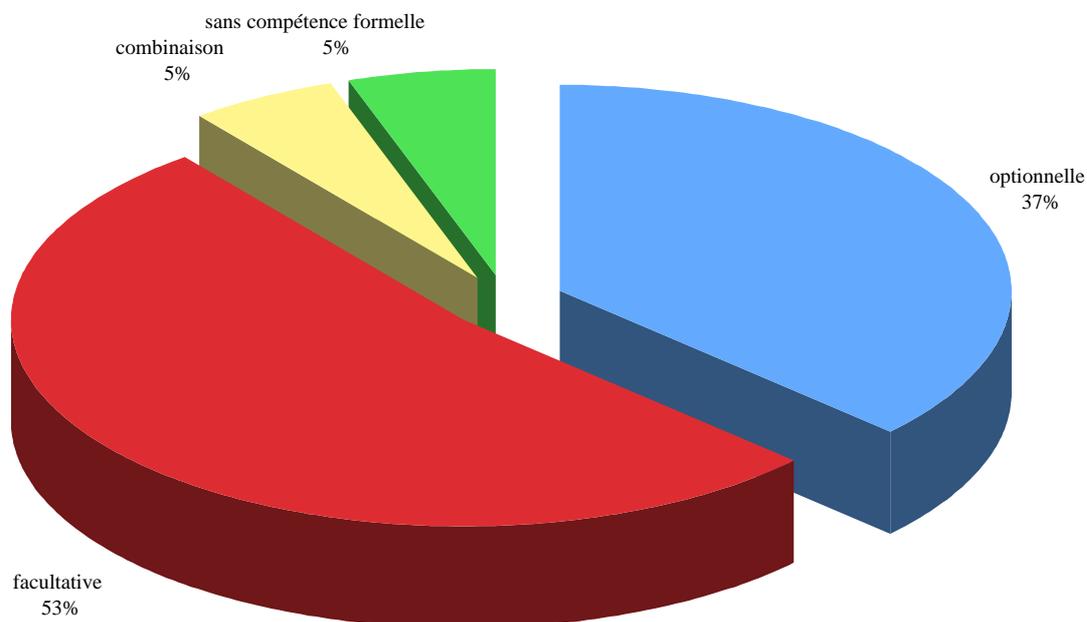
### 2) Les compétences exercées par les Communautés de Communes en territoires ruraux

Au cours des études menées, 72% des Communautés de Communes répondantes ont déclaré intervenir dans le domaine culturel, soit parce qu'elles détiennent une compétence culturelle explicite dans les statuts, soit parce qu'elles agissent dans le domaine culturel à partir d'une autre compétence (patrimoine, tourisme, développement économique...). Ce chiffre est toutefois à nuancer (seule une cinquantaine de Communautés de Communes répondantes sur les 2 400 existantes).

En ce qui concerne les territoires urbains (EPCI), 55% ont répondu agir dans le domaine culturel.

## Données quantitatives sur l'intercommunalité culturelle en Communautés de Communes

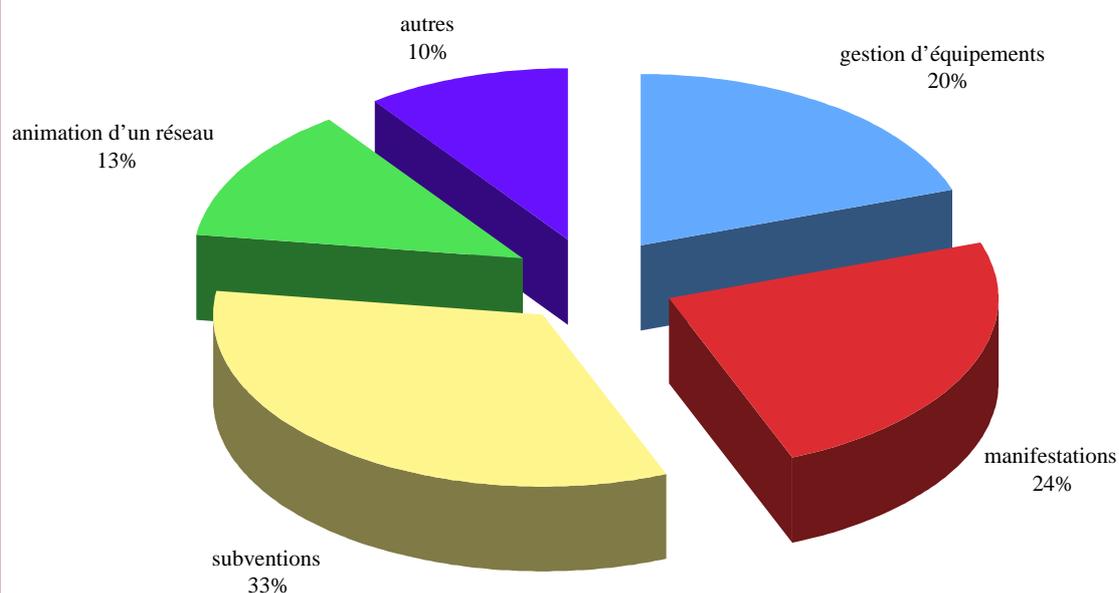
- Base juridique de la compétence :**



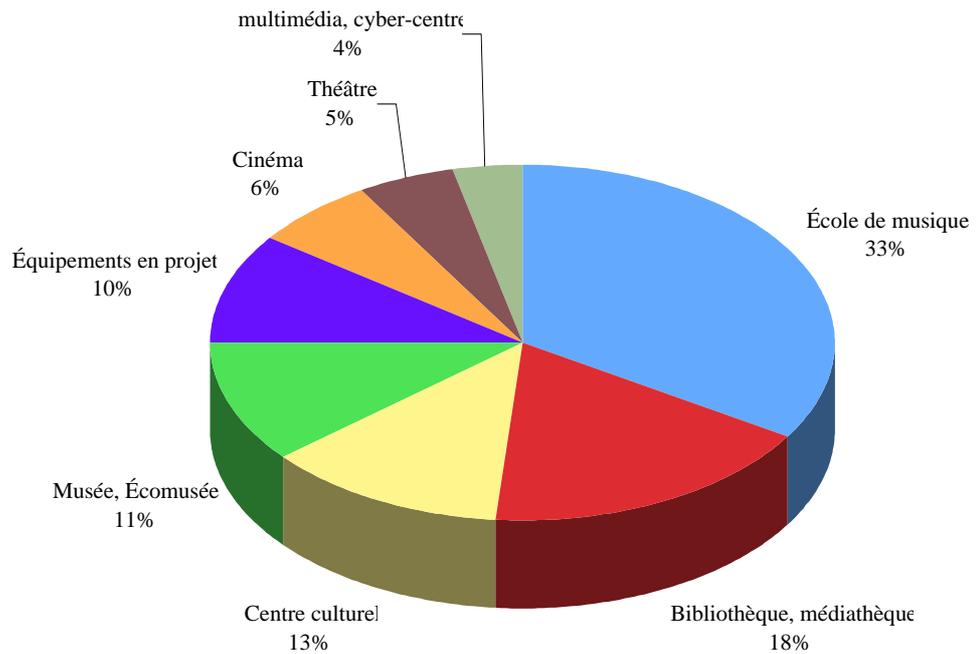
- Les arguments pour une compétence culturelle communautaire :**

Les principaux arguments pour la compétence culturelle communautaire viennent du fait que la culture ait été considérée comme un facteur de développement local et que les élus ont souhaité répondre à des demandes nouvelles de la population en matière culturelle. Dans les résultats de l'étude, les mesures prises par le département et la région en faveur de la coopération intercommunale culturelle n'ont pas semblé être un argument dans la prise de compétence pour les répondants. Philippe Teillet tient à nuancer cette réponse, les départements ayant souvent influencé la réflexion et la prise de compétences intercommunales, et majoré leur soutien aux actions culturelles intercommunales (écoles de musique, réseau de bibliothèques, etc.).

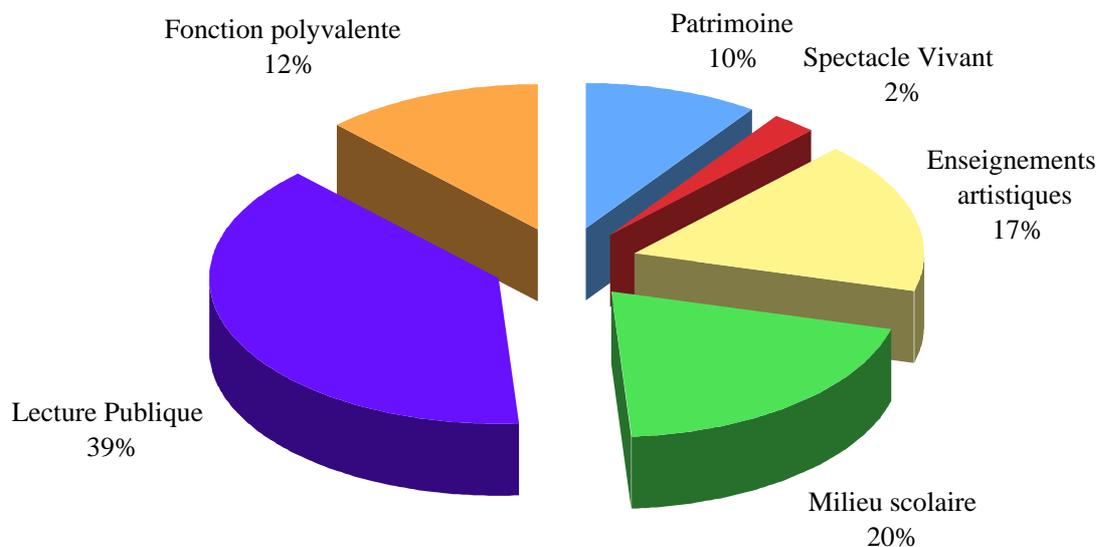
- Responsabilités culturelles en fonction de la nature des interventions :**



• **Équipements gérés :**



• **Les domaines des réseaux professionnels intercommunaux :**



• **Évolution de l'euro culturel moyen :**

Les structures intercommunales qui ont la compétence culturelle dépensent par habitant désormais plus que les départements : elles ont pris un rôle important sur les territoires.

• **Extension de l'action culturelle et sa nature :**

Près de 70% des communautés de communes répondantes ont la perspective d'étendre leur action culturelle à de nouveaux domaines. Celle-ci concernerait majoritairement la création d'équipement (32%), puis la compétence partagée (14%).

• **Dépenses de fonctionnement :**

Moyenne entre 205 000 et 207 000 euros en 2004/2005, à nuancer car on constate des écarts importants entre les montants maximum (8 000 000€) et minimum (1 500€). Les situations sont donc très disparates et la moyenne n'est pas vraiment significative.

### III) Enjeux et perspectives

#### 1) Les diagnostics partagés

- Les territoires à dimension rurale sont-ils en retard ou en manque ? Pour Philippe Teillet, ils ont plus d'opportunités que les territoires urbains car ces derniers ont déjà des équipements lourds à gérer (Conservatoire, théâtre...) et disposent donc au final de peu de marche de manœuvre.
- Pour faire un diagnostic, il faut connaître le territoire, ses ressources, ses contraintes. Malgré le cliché qui voudrait que le territoire rural soit un désert culturel, on se rend souvent compte au contraire que la culture y est très présente.
- Il est nécessaire de mener un travail coopératif et participatif (forum, assises, etc.) qui doit aboutir à un document de synthèse définissant le projet culturel de territoire, comme il a été fait avec le Schéma de développement culturel 2008-2013 du Pays Cœur d'Hérault.

#### 2) La réflexion territoriale

L'enquête a révélée un doute sur les frontières de la coopération et des différents domaines de coopération. Néanmoins, on peut d'abord travailler sur un périmètre existant, la Communauté de Communes : quel aménagement culturel (localisation équilibrée, déplacements, mutualisations, mise en réseau) ?

On peut également avoir une réflexion sur un autre territoire qui serait basé sur une logique interterritoriale (coopération entre les intercommunalités). Cela est notamment le rôle des pays.

#### 3) L'articulation des projets

Quelle est la place du projet culturel comme composante du projet global de territoire ? Les projets de territoire parlent souvent de cohésion sociale, développement économique, formation, innovation, « relations extérieures », développement durable, « imaginaire » commun... Il y a débat sur la place du projet culturel, souvent nourri avec crainte par les acteurs culturels qui ont peur d'être instrumentalisés. L'enjeu est de reconnaître que le projet global de territoire a une dimension culturelle.

La proposition de Catherine Trautmann au niveau du Parlement européen est de « culturaliser » le budget. De la même façon, pourquoi ne pas essayer de cerner dans le projet ou budget global de territoire quels aspects peuvent être rattachés à la dimension culturelle ? Le problème est ici de renoncer aux logiques sectorielles qui ont bâti les politiques culturelles en France. La logique de « L'art pour l'art » doit être dépassée aujourd'hui.

#### 4) Quel modèle de politique culturelle pour ce territoire ?

Pour Philippe Teillet, il y a un choix en deux possibilités :

- **Développement du modèle traditionnel** : modèle étatique dans sa définition, artistique, professionnalisant, sectoriel / autonomisant (éducation nationale, éducation populaire, économie). Ex : enseignement musical, lecture publique, spectacle vivant, arts plastiques, patrimoine, etc. Ce modèle est celui que l'on rencontre le plus souvent sur les territoires.
- **Hybridation (cumul) voire rupture**, par une logique transversale qui peut s'appuyer sur le développement durable et l'Agenda 21. Cette perspective s'appuie sur la diversité culturelle : permettre à chacun de construire son identité culturelle, « dialogue interculturel » (cultures, mémoires des populations du territoire, « imaginaire commun ») ; mutations culturelles contemporaines observables sur le territoire (immigration, urbanisation...) ; dialogue, échanges avec les populations d'autres territoires.

#### 5) En conclusion : un accord politique

Pour Philippe Teillet, il faut retrouver un accord politique et débattre de la question de la coopération culturelle intercommunale, s'interroger sur le bien commun d'un territoire et son avenir. Il faut délibérer, se concerter et que le débat s'institutionnalise comme ce forum aujourd'hui. Il faut ensuite formaliser un projet, défendre des choix, et organiser son adaptation et son évaluation.

## TABLE-RONDE 1

### « Les leçons de l'intercommunalité culturelle »

Animée par Emmanuel NEGRIER,

Docteur en Sciences Politiques, directeur de recherches au CNRS

#### Introduction

Les interventions précédentes démontrent premièrement qu'il n'y a ni de fatalité à faire de la culture à l'échelle intercommunale, ni à ne pas en faire. Les jeux sont très ouverts.

Deuxièmement, il existe une plus grande diversité des situations, posant ainsi la question d'un enjeu commun ou pas en matière de politique culturelle à l'échelle intercommunale. Compte tenu de la diversité des territoires qui vont intervenir dans les deux prochaines tables-rondes, il sera question de voir la différence des valeurs défendues.

Cette première table-ronde entre dans la mécanique de l'intercommunalité culturelle et apporte un regard interne sur **les motivations, les difficultés et la valeur ajoutée** du passage à une compétence culturelle à l'échelle intercommunale.

La deuxième table-ronde portera un regard externe sur cette même question, afin d'analyser les relations entre les intercommunalités culturelles et les différents dispositifs mis en place par l'Etat et le Conseil général de l'Hérault.

Jean-Luc FALIP,

Président de la communauté de communes des Monts d'Orb

La communauté de communes des Monts d'Orb a été créée en 1997, elle compte aujourd'hui environ 4 000 habitants. L'identité culturelle du territoire est profondément marquée par son passé minier. Il était important pour Jean-Luc FALIP de construire l'avenir du territoire en s'appuyant sur son passé et ses racines.

Il n'est pas facile de démarrer une politique culturelle en secteur rural, certains ingrédients sont nécessaires pour y parvenir : la volonté, les moyens, les partenariats.

Jean-Luc FALIP ne se considérait pas à la base comme un « homme de culture » mais sa fonction de présidence lui a permis de découvrir la culture. Il a souhaité retranscrire son cheminement personnel au travers de la présidence qui lui a été confiée.

En 2000, un diagnostic culturel a été fait : on ne pouvait pas parler de désert culturel car le monde associatif était dynamique et essayait d'animer le territoire mais il fallait passer à la vitesse supérieure. L'échelle intercommunale permettait de rassembler des moyens et des énergies plus importants, tout en respectant ce qui existait déjà sur le terrain. A aucun moment il n'y a eu la volonté de détruire ce qui était réalisé par le monde associatif, c'était au contraire un accompagnement nécessaire. Le bilan réalisé a conduit au recrutement d'une chargée de communication, Dany CHAVARRIA, dont le poste a petit à petit évolué vers celui d'animatrice culturelle. Il est plus facile de créer un emploi culturel à l'échelle intercommunale que pour une commune, bien qu'il ait fallu rassurer les autres élus. Pour Jean-Luc FALIP, il était fondamental que l'action culturelle prenne toute sa place dans le territoire, notamment pour répondre à une mutation de la population.

Les territoires ruraux ont une valeur ajoutée fondamentale. S'engager dans une politique culturelle, c'était redonner une identité au territoire, identité qui était le fondement de la communauté. Aujourd'hui, le territoire est reconnu pour son animation culturelle qui va au delà de tout ce qui est porté depuis des années par ailleurs, mais qui vient en complémentarité avec tout ce qui est réalisé par le milieu associatif.

Le fait d'avoir acté ce poste culturel a également été un signe donné aux partenaires institutionnels : en 2006, une convention a été signée avec le département de l'Hérault, permettant ainsi d'asseoir une politique culturelle sur le long terme.

Fred SANCERE,  
Directeur de l'association Derrière le hublot

Fred Sancère travaille dans l'association culturelle Derrière Le Hublot à Capdenac dans l'Aveyron. Natif de ce territoire, il a cherché avec ses amis les raisons d'y rester et la façon dont il avait envie d'y vivre et de le partager. L'association est ainsi née en 1996, avec la particularité :

- d'agir sur un territoire traversant la Communauté de communes Figeac communauté (36 communes, 26 000 habitants), un territoire morcelé avec de petites communes dont la plus importante est Figeac (10 000 habitants). Capdenac est une ville partagée en deux, une partie dans le Lot et une dans l'Aveyron. L'association travaille également avec le Pays de Figeac dans le Lot et le Pays Rouergue occidental dans l'Aveyron. Le territoire d'action de l'association est donc compliqué, à cheval sur deux départements.
- De ne pas avoir de lieu de spectacle dédié, particularité qui n'a pas été consciente au départ mais qui l'est aujourd'hui : l'association a récemment refusé de gérer un équipement par délégation pour la communauté de communes de Figeac car il est important pour ses adhérents de travailler et de porter un projet sur l'ensemble du territoire. Cette volonté s'est avérée plus imposante que la possibilité de travailler à partir d'une seule commune centre qui aurait été Capdenac ou Figeac, et de décentraliser après quelques actions périphériques. Sans lieu repéré, Derrière Le Hublot pense son projet culturel à partir de la proposition artistique qui peut à priori exister partout sur le territoire intercommunal. Leur responsabilité, en concertation avec les élus, est de construire le projet culturel, de créer les conditions pour qu'il trouve la meilleure réception.

Le projet culturel et artistique porté depuis une quinzaine d'années se réinvente chaque jour, notamment au contact des élus et des associations locales qui sont intéressés et ont envie de les accueillir. Pour réussir, le désir doit être commun et les échanges riches. L'idée est de respecter le rôle et la légitimité de chacun : Derrière Le Hublot a la responsabilité, avec les artistes, de construire le projet de diffusion de spectacles et d'accueil ; l'élu a la responsabilité d'engager les financements publics et de les accueillir. Un risque est pris des deux côtés, et il faut souvent convaincre, comme l'a souligné Jean-Luc Falip.

Compte-tenu de la complexité du territoire sur lequel l'association Derrière Le Hublot agit, Fred Sancère se rend compte qu'il est parfois plus facile de travailler avec de toutes petites communes qui ont réellement envie de les accueillir, qu'avec celles de la Communauté de communes qui les reçoivent sans réelle volonté, juste parce que l'association porte un projet intercommunal. L'envie est donc au cœur de la réussite d'un projet culturel intercommunal.

## Débats

**Question :** Dans le processus de transfert à l'échelle intercommunale, on a vu que plusieurs formules étaient possibles : tout basculer à l'échelle communautaire ou choisir un angle très spécifique. Y'a-t-il des domaines qui doivent rester par essence à l'échelle communale et d'autres qui sont plus pertinents à l'échelle intercommunale ?

**Jean-Luc Falip :** Sur le territoire des Monts d'Orb comme sur l'ensemble du département, il y a un milieu associatif souvent très dynamique et porteur d'idées. Ces associations, parfois semi-professionnelles, avaient peur d'un projet culturel intercommunal, pensant que la communauté de communes allait s'approprier leur projet. Il a fallu être en capacité de les rassurer rapidement et de leur affirmer la volonté de la Communauté qui était que l'existant vienne en complémentarité avec le projet intercommunal. Cette politique culturelle a permis de mettre en place une saison culturelle de qualité avec des partenariats (Sortie Ouest, Conseil général de l'Hérault...) qui n'aurait pas pu être construite à l'échelle communale. Les élus se sont demandé si les spectacles payants allaient rencontrer un succès auprès

des populations locales, souvent âgées et habituées aux animations associatives gratuites. Les salles se sont finalement remplies rapidement et aujourd'hui 2 spectacles au minimum sont diffusés dans chaque commune, au cours de la saison qui s'étale de septembre à mai. Jean-Luc Falip a la volonté d'aller plus loin et de provoquer le croisement des expériences, des cultures et des gens, richesse qui est pour lui fondamentale pour son territoire .

Après chaque spectacle, un moment de convivialité est instauré, afin de prendre l'avis du public, savoir ce qui a motivé les personnes à se déplacer. Les populations locales croisent des personnes d'autres territoires, attirées par la programmation et l'accueil chaleureux qu'offre le territoire rural. Aujourd'hui, les saisons mises en place ont réussi à fidéliser un public : entre 80 et 100 spectateurs à chacun des spectacles payants, ce qui était inimaginable il y a 20 ans.

Pour Jean-Luc Falip, le rapport Balladur et ses barrières administratives ne sont pas un frein s'il y a la volonté de travailler ensemble, d'accueillir les artistes, de croire en son territoire. Lorsque la Communauté de communes impulse de l'animation culturelle sur le territoire, elle se préoccupe surtout de le faire découvrir et de le faire partager. La Communauté de communes des Monts d'Orb recouvre trois cantons et l'action culturelle pourrait peut-être permettre de réussir le rassemblement de la vallée, de faire comprendre que ce territoire avait une histoire commune. Les politiques culturelles ont un rôle essentiel à jouer dans le partage d'un avenir commun entre populations autochtones et nouvelles populations.

**Emmanuel Négrier :** Il est à retenir après ces interventions qu'une politique culturelle à l'échelle intercommunale ne peut jamais être seulement la réponse à un besoin : elle dépasse très largement le fait de satisfaire des attentes qui seraient préalablement exprimées en connaissance de cause.

**Fred Sancère :** Derrière Le Hublot est né au départ d'un besoin très personnel et d'une dizaine de bénévoles qui avaient envie de se mobiliser. 15 ans après, c'est devenu une structure professionnelle qui emploie aujourd'hui trois permanents. La structure a signé des conventions avec plusieurs collectivités et reçoit notamment des financements de l'Etat mais les projets portés et les missions assumées ont été entièrement imaginés par les fondateurs de l'association. Ils n'ont répondu à aucun moment à une demande institutionnelle. Au départ, la commune de Capdenac s'est montrée intéressée par le projet, puis quand la commune est entrée dans Figeac-Communauté, le dossier a été transféré alors que la communauté de communes n'avait pas la compétence culturelle. Derrière Le Hublot a donc été en dehors de toute convention ou cadre juridique. En agglomérant un certain nombre de communes, la communauté de communes englobe aussi bien les équipements que les projets existants. Pour Fred Sancère, il est agréable de travailler dans ce système où l'association n'a pas à répondre à une demande particulière, juste des envies de travailler ensemble, ce qui permet à Derrière Le Hublot de continuer à inventer ses missions.

**Question :** En quoi l'argument de la compétence est-il le moyen de se protéger contre le fait d'assumer une politique culturelle ?

**Jean-Luc Falip :** Avec la mise en place des saisons culturelles, la question d'un lieu d'expressions culturelles sur le territoire s'est posée, parce que la salle communale n'est pas forcément appropriée sur du long terme. Elle devient rapidement inadaptée à produire de la diffusion culturelle de qualité et surtout à accueillir le public confortablement. Sensible au patrimoine, la Communauté de communes a fait le choix de restaurer un ancien café à Graissessac. Ce lieu a conservé toute sa mémoire puisque c'est là où Jean Jaurès était venu haranguer les mineurs de Graissessac et du bassin minier. Aujourd'hui, cette salle est devenue une salle culturelle à vocation intercommunale. Sur le territoire, le département avait d'autre part pour projet de construire une halle des sports près d'un collège à St Gervais. Jean-Luc Falip a rapidement interpellé les services et a travaillé avec eux pour mutualiser les besoins et faire de cet équipement à la fois une salle sportive et culturelle.

D'une autre façon, le Domaine de la Pièce à St Gervais sur Mare (9 hectares) est la propriété de la communauté de Communes des Monts d'Orb qui l'a racheté et sauvé de l'abandon en 1996. Pour animer ce lieu, il a été décidé de développer une manifestation d'art contem-

porain, avec quelques réticences au début. Après 10 ans d'existence, cette manifestation fait toujours s'interroger les gens, sur leur territoire, son évolution sociale... Cela n'a été possible qu'avec les partenariats construits, notamment avec les responsables culturels du département qui ont accompagné et conseillé les élus. Cette dynamique permet aujourd'hui de retisser le lien social et c'est ce qui, pour Jean-Luc Falip, donne du sens à l'action culturelle menée sur les Monts d'Orb.

**Emmanuel Négrier** : Ce témoignage montre bien que les intercommunalités peuvent prendre tout le champ culturel, depuis le financement des associations culturelles infra municipales jusqu'à l'investissement sur de nouveaux équipements. L'argument « on est réduit à telle compétence » n'est pas tiré de la compétence de la loi mais résulte d'un accord politique qui définit la compétence à l'échelle intercommunale.

**Fred Sancère** : Par rapport aux lieux, Fred Sancère est convaincu que ce sont les projets qui créent les lieux et non le contraire. Bien qu'une salle de spectacle existe à Capdenac, la quasi-totalité des spectacles proposés par Derrière Le Hublot le sont en dehors des salles. L'association travaille beaucoup sur les arts de la rue ou du cirque et sur des spectacles qui sont en capacité d'interroger les rapports des habitants à un territoire, à un espace. Du coup, ces spectacles-là peuvent se jouer dans les salles des fêtes présentes dans la majorité des communes. Cette démarche-là n'est pourtant pas entièrement comprise : trois nouvelles salles culturelles sont en construction dans des communes d'environ 800 habitants. Les salles sont créées à un moment donné parce que les financements sont là mais il n'y a pas de projets culturels derrière.

**Emmanuel Négrier** : C'est ce que les espagnols appellent « la maladie de la pierre », autrement dit la proportion des élus à déclencher des investissements mais qui ont beaucoup plus de mal après à assumer les coûts des projets culturels et artistiques qui doivent s'y produire.

**Question** : Comment une association peut-elle se faire connaître auprès des collectivités et du milieu culturel ?

**Jean-Luc Falip** : Maire depuis 20 ans et issu du milieu associatif, Jean-Luc Falip apporte son fervent soutien aux associations. Pour lui, il est important qu'elles se rapprochent de leur localité et de leur maire afin de présenter leurs projets. Il lui paraît fondamental de ne pas sauter cet échelon et de faire confiance aux élus. A partir de cette première rencontre, les services municipaux peuvent éventuellement orienter si besoin vers les différents services à l'échelle de la communauté de communes, du pays, du Conseil général, de la Région, etc. en fonction du projet présenté. Le deuxième relais est sans doute le milieu associatif lui-même : il faut que les associations prennent l'habitude de travailler ensemble, d'échanger leurs expériences.

**Fred Sancère** : Il insiste sur l'importance de militer pour que le projet existe sur le territoire. Tous les jours, il faut aller le porter, le défendre, l'animer, le mettre en partage, etc..... Il est également important de tisser des réseaux extra-territoriaux, notamment avec les financeurs. C'est la conjonction du travail sur le local et sur l'extérieur qui fait la réussite de reconnaissance d'un projet.

## TABLE-RONDE 2

### « Les outils d'appui à l'intercommunalité culturelle »

Animée par Emmanuel NEGRIER,  
Docteur en Sciences Politiques, directeur de recherches au CNRS

Cette deuxième table ronde porte sur la capacité de l'Etat et du Conseil général de l'Hérault à soutenir l'intercommunalité culturelle (la Région Languedoc-Roussillon est malheureusement absente de ce débat).

Valérie BRUAS,  
Conseillère musique, DRAC Languedoc-Roussillon

Pour l'Etat, il est impératif que soit défini le projet politique, artistique et culturel de la communauté de communes, car c'est cela qui va orienter le choix des outils à mettre en œuvre. Même si le cœur des missions de l'Etat demeure régalien, l'Etat/Drac travaille avec des interlocuteurs aujourd'hui très diversifiés, et les intercommunalités sont de plus en plus présentes et associées aux travaux et aux partenariats. Celles-ci se voient confiées au sein des contrats passés avec elles, un certain nombre de missions.

L'Etat/Drac met en œuvre ces différents partenariats avec l'idée qu'une politique culturelle ne peut et ne doit jamais être uniquement une réponse à un besoin, mais le portage d'un projet. C'est sur la base d'un projet formalisé et porté que l'Etat, s'il est sollicité, choisit d'intervenir ou non, selon les critères qu'il entend soutenir et défendre sur un territoire.

■ **Les bénéfiques** : c'est essentiellement de sortir du « tout concentré dans les grosses agglomérations »

■ **Les risques** : c'est celui de se retrouver avec des incohérences d'implantation de lieux de diffusion, par exemple, qui s'avèrent parfois être des « boîtes vides » sans véritable projet pour les nourrir...

#### Quelques-uns de ces outils :

- Toutes les **conventions** passées par les communes, communautés de communes, pays, syndicats mixtes et qui permettent de fédérer les porteurs de projets par thématiques culturelles.
- Les **DLA (Dispositifs Locaux d'Accompagnement)** qui n'existent que sur un des champs visés, celui de la « structuration » : aide à l'emploi, à la gestion financière, à l'ingénierie (voir site du CNAR culture, *Centre National d'Appui et de Ressources*, déclinés en C2RA régionaux. Ces C2RA dépendent du Ministère de l'économie et des finances, au travers de la DGEFP). Un diagnostic peut être fait par le CNAR à la demande des associations. Théoriquement, cette aide et ces accompagnements sont réservés aux structures travaillant sur un secteur non-marchand.
- Voir également : les **projets financés par des fonds européens** liés à des projets d'envergure, qui peuvent permettre également un accès à la professionnalisation et aux emplois aidés.
- Les **écoles de musiques intercommunales ou syndicats mixtes intercommunaux**.
- **Dans le domaine du théâtre, de la musique et de la danse, parfois des arts plastiques** : mutualisation d'emplois des agents enseignants, de locaux sur un territoire, dispositifs de mise en commun. Cela est à rattacher aux Schémas départementaux qui, le cas échéant - cf. Loi de décentralisation 2004-809 du 13 août 2004, art 101) - organisent et mettent en œuvre les enseignements, la mutualisation des examens, la qualification et le respect du cadre d'emploi des enseignants. L'Etat/Drac même s'il n'intervient pas forcément financièrement dans le budget des multiples écoles de musiques disséminées sur les territoires, peut apporter son soutien et son conseil dans

le cadre des Schémas départementaux, par exemple sur la répartition de l'offre dans les différentes disciplines artistiques.

- Mise en place de **calendriers** communs à tous les secteurs, afin que les acteurs ne programment pas en doublon leurs diverses manifestations.
- En matière de spectacle vivant : **Réseau en Scène Languedoc-Roussillon**, association régionale financée par l'Etat, la Région et les Départements du Languedoc-Roussillon. La mission de cet outil culturel consiste à favoriser la diffusion de la création artistique régionale en région et hors région par la mise en place de dispositifs de soutien et d'accompagnement destinés aux opérateurs et aux acteurs des différents champs artistiques du spectacle vivant. Réseau en Scène Languedoc-Roussillon est également positionné sur le champs de la formation professionnelle, sur celui de la veille et de la ressource, enfin celui de l'information et de la communication.
- En matière de **musées** : mise en réseau des équipements sur un territoire.
- L'aide à la numérisation (fonds Feder), les fonds ECM permettent une accessibilité aux **nouvelles technologies de l'informatique** au plus grand nombre. Les publics viennent consulter sur place les sources d'information mises à disposition, ils peuvent être formés pour cela (mise en place d'ateliers de pratique notamment).
- En matière de **patrimoine** : les conventions « Pays d'Art et d'Histoire » sont nées d'une véritable réflexion par rapport au patrimoine, sa mise en valeur, les propositions envers les publics. Le patrimoine concerne tout l'existant, qu'il soit matériel ou immatériel, immobilier ou mobilier, rural, industriel, paysager..., qu'il soit protégé (classé / inscrit) ou non. Dans un territoire comme celui du Pays Cœur d'Hérault, le patrimoine est omniprésent dans toutes ses dimensions (les monuments emblématiques comme l'abbaye de Gellone à St Guilhem le Désert, le patrimoine industriel comme la cité drapière de Villeneuve, le patrimoine paysager comme le cirque de Navacelles, etc...). Un projet de Pays d'art et d'histoire est en cours de réflexion sur ce territoire (Communautés de communes du Lodévois et Larzac, du Clermontois et de la Vallée de l'Hérault), qui engloberait la Ville d'art et d'Histoire de Lodève, point de départ de ce PAH dont le périmètre est encore à définir.
- **Livre et lecture** : les réseaux des bibliothèques/médiathèques sont aujourd'hui de plus en plus des équipements inter-communaux. Cela est synonyme de service de meilleure qualité et implique un soutien privilégié de la Drac :
  - à l'investissement, taux de soutien plus élevé pour la construction et l'informatisation,
  - au fonctionnement : aide au recrutement de professionnels qualifiés des bibliothèques (sur 2 ou 3 ans, en partenariat avec le Conseil général de l'Hérault),
  - au projet culturel : résidence d'écrivain entre autres.
 Par exemple, la Drac a soutenu le recrutement de Yvan Ravaz, bibliothécaire inter-communal de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en partenariat avec le Conseil général de l'Hérault.
- **Cinéma et audio-visuel** : conventions de développement cinématographique, aides sélectives à la création et à la modernisation des salles de cinéma en zones rurales, soutien à l'exploitation cinématographique, etc.
- **Les résidences d'artistes** : peuvent être financées par la Drac, selon critères et champs artistique. Le projet réunit toujours un artiste et un projet artistique, un producteur, un lieu d'accueil. Pour le secteur des musiques actuelles, c'est le lieu d'accueil qui formule la demande (au Centre National des Variétés), une implication significative du lieu est donc demandée. Les producteurs ou organisateurs d'événements (festivals) ne peuvent prétendre à cette aide, ils peuvent cependant être partenaires-producteurs d'un projet avec un lieu qui fera la demande.

Cécile OLIVE,  
Coordinatrice des agences culturelles, Conseil Général de l'Hérault

### Présentation d'un outil d'appui à l'intercommunalité culturelle mis en place par le Conseil général de l'Hérault : les Conventions Culturelles de Territoire signées entre le département et des communautés de communes

#### Historique :

- Après une expérimentation en 2005 dans le Minervois, le dispositif se met en place l'année suivante dans le cadre de la « solidarité avec les territoires » du projet culturel départemental 2006-2010. Depuis, le dispositif a évolué et s'est consolidé. Actuellement, des journées de rencontres départementales thématiques des coordonnateurs culturels des communautés de communes sont mises en place en vue de la création d'un réseau.
- Les éléments opérationnels sont la signature d'une convention pour 3 ans, renouvelable une fois. Le financement est de 20 000 € par an, plus 10 000 € pour embauche d'un coordonnateur culturel. Cette aide est dégressive la sixième année.
- En 2009, le Conseil général a signé huit conventions, une est en cours d'écriture. Parmi ces huit territoires, deux sont de nouvelles conventions culturelles de territoire et trois sont des renouvellements (seconde phase). Par ailleurs, deux diagnostics sont en cours ou à envisager.

#### Les bénéficiaires attendus sont de 2 ordres :

- En terme d'aménagement du territoire, cet outil s'inscrit dans une recherche d'équité territoriale culturelle. Il vise à favoriser la structuration culturelle des territoires et à accompagner le développement culturel territorial.
- Par ailleurs, il s'agit d'harmoniser l'intervention du Conseil général sur un territoire et d'éviter le saupoudrage. Il permet de passer de l'addition d'actions à une politique publique réfléchie et concertée.

#### Pour justifier le déclenchement du soutien du Conseil Général, plusieurs critères doivent être réunis :

- Une volonté politique locale
- Un engagement de la communauté de communes dans la démarche de diagnostic partagé
- La désignation d'un élu et la présence d'un technicien référent (pas spécifiquement culture)
- Une compétence culturelle intercommunale à clarifier ou à prendre

Le choix des territoires conventionnés répond à une volonté de rééquilibrage de l'offre culturelle à l'ouest de l'Hérault. En proximité de l'agglomération montpelliéraine, il s'agit de maintenir ou de développer une offre culturelle de proximité répondant à un besoin de cohésion sociale, d'accessibilité des populations à la culture.

#### Les formes du soutien :

##### ■ Diagnostic culturel territorial partagé

La première étape avant la signature d'une convention culturelle est la réalisation d'un diagnostic réellement partagé, faisant apparaître un projet cohérent au travers :

- de l'identification des besoins et des ressources
- d'axes de développement culturel du territoire

Cette phase de diagnostic est l'occasion de réfléchir et d'engager une compétence culturelle intercommunale. Elle permet de tester la volonté d'implication forte de la communauté de communes. Il s'agit de poser des choix de politique publique.

##### ■ Convention culturelle de territoire

Les Conventions culturelles de territoire sont bien plus qu'un soutien en terme financier, elles sont également accompagnées d'un apport en terme d'ingénierie, d'accompagnement

des communautés de communes, et ce à plusieurs niveaux :

- Technique
- Méthodologie de projet
- Aide à la professionnalisation
- L'analyse des points forts et des points à améliorer mis en lumière au travers du diagnostic
- Mise en réseau des acteurs culturels, des collectivités (médiation)
- Aide à la création ou au réaménagement d'équipements culturels

#### **Comment faire face aux risques éventuels attachés à ces modes de territorialisation des outils d'accompagnement ?**

- Évolution d'un seul axe de développement au détriment des autres (abandon de certaines disciplines artistiques).
- Selon le périmètre de l'intercommunalité, le risque est la concentration d'efforts sur des micro-territoires, surtout en terme d'investissement. Dans la mesure où on part sur des territoires ayant une volonté politique de structuration, on est forcément contraint à maintenir des disparités territoriales.
- Manque d'anticipation et de préparation à l'autonomie des communautés de communes :
  - le relais pris par les communautés de communes après les 6 ans de conventionnement sera essentiel au maintien de leur politique culturelle,
  - le Conseil général s'attache à l'accompagnement de la communauté de communes en terme d'organisation (professionnalisation, budgets, etc.).

#### **Bilan :**

Le dispositif des conventions culturelles a connu un réel succès. Les demandes furent nombreuses dans un laps de temps court. Elles ont permis une implication forte des communautés de communes volontaires dans la structuration de politiques culturelles locales, malgré la diversité des communautés concernées :

- création de postes,
- augmentation des budgets culturels,
- création de commissions culture, etc.

Elles soulèvent des problématiques intéressantes en terme d'autonomie de ces politiques et de périmètres d'intervention.

#### **L'évaluation des Conventions Culturelles de Territoire :**

La formalisation de l'analyse évaluative est en cours. Plusieurs secteurs peuvent être envisagés :

- Retours sur les questions et objectifs de départ.
- Construction d'un arbre d'objectifs : finalité, objectifs stratégiques, objectifs opérationnels, actions et moyens.
- Construction d'indicateurs.
- Repérage des sources d'indicateurs.

Aujourd'hui, le Conseil général entre dans une évaluation de ces premières conventions et des questions se posent : les mêmes montants financiers doivent-ils être attribués, quelque soit la communauté de communes ? Doivent-ils être réfléchis en fonction des ressources de la collectivité ? Doivent-ils être hiérarchisés par rapport à la population par exemple ?.

**Alain BARBE,**

Maire des Matelles et Vice-Président de la Communauté de communes Pic St Loup

Situé à l'est du département, la Communauté de communes du Pic St Loup est un territoire qui regroupe 17 communes. La compétence culture a été transférée des communes vers la Communauté de communes dans la limite des actions suivantes :

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'intérêt communautaire (Musée du Pic Saint Loup),
- Soutien technique ou financier aux manifestations sportives, culturelles, de loisirs ou de tourisme.

Le développement culturel sur ce territoire prend appui sur une forte volonté des acteurs de diffuser une politique culturelle sur l'ensemble du territoire.

Une démarche de diagnostic partagé a permis d'établir un état des lieux suivi de préconisations. L'appui technique et méthodologique de l'agence culturelle de l'aire métropolitaine de l'est Hérault a permis de mener à bien cette démarche. Ces éléments ont servi de base à l'élaboration d'une convention culturelle de territoire en partenariat avec le Conseil général de l'Hérault.

Les nouveaux axes de développement de la politique culturelle, tels que précisés dans le diagnostic partagé, sont :

- La préservation et la valorisation du patrimoine,
- La diffusion artistique et le soutien aux acteurs culturels
- Le développement de l'éducation artistique et des pratiques amateurs

**Le patrimoine** est un axe central de la politique culturelle de la Communauté de communes. Afin de mettre en œuvre cette politique, elle a recruté une chargée de mission musée et patrimoine depuis avril 2007. L'outil fondamental de cette politique est le Musée du Pic St Loup. Par ailleurs, la Communauté de communes va mettre en place un inventaire du patrimoine de son territoire. Enfin, des actions viendront sauvegarder et animer les différentes formes du patrimoine.

#### **La diffusion artistique et le soutien aux acteurs culturels du territoire**

Dans le cadre d'une politique culturelle publique, la création et la diffusion artistique contribuent à l'identification d'un territoire et à la stimulation de ses forces vives.

La communauté de communes a choisi de mettre en place une programmation culturelle annuelle pluridisciplinaire. Elle souhaite proposer à ses habitants une offre de qualité, de proximité et qui puisse être reconduite chaque année.

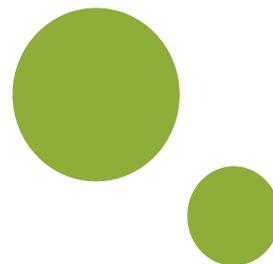
Ainsi la programmation culturelle proposée ne sera pas centralisée sur un lieu du territoire mais pourra être « itinérante » sur différentes communes du territoire avec notamment une importance particulière accordée à la valorisation du patrimoine.

Cette programmation privilégiera la transversalité et la diversité des formes d'expressions artistiques.

#### **Soutien aux associations culturelles du territoire**

La Communauté de communes a inscrit dans sa politique culturelle un engagement envers les associations culturelles du territoire qui proposent des manifestations dites « d'intérêt communautaire ». Elles ont été définies ainsi, car elles respectent certains critères (rayonnement, objectifs s'inscrivant dans la politique de développement culturel de la Communauté de communes ...). A ce titre, elles peuvent bénéficier d'un soutien financier et technique (cf pôle technique) de la Communauté de communes.

Par ailleurs, la communauté de communes souhaite développer un « Service Prêt de Matériel » déjà existant, afin d'appuyer les initiatives locales.



## Débats

**Intervention de Dominique Edmond-Mariette,**

Adjointe à la culture (ville de Gignac)

Dominique Edmond-Mariette travaille sur deux axes : à l'intérieur du Conseil municipal et avec les institutions. Elle souligne la nécessité d'un travail sur le long terme et un manque de relation entre les élus de la culture sur les territoires. Un travail de réseau des élus de la culture est à concevoir avant la prise de compétence culturelle afin de faciliter et de nourrir la réflexion. Pour elle, 75 % des élus n'ont aucune connaissance et pratique de la culture.

**Question :** Comment l'intercommunalité peut-elle participer à la structuration des écoles de musique communales qui disparaissent, malgré la demande croissante de la population ?

**Alain BARBE,**

Maire des Matelles et Vice-président de la Communauté de communes Pic St Loup :

Il existait en effet depuis de nombreuses années dans chaque village des petites écoles de musique, tant bien que mal installées, bien souvent dans des endroits inadaptés. Il a été créé à l'issue de ces problématiques des tentatives de regroupements des petites écoles afin de mettre en commun des moyens (comptabilité, gestion ou autre). Sur la commune des Matelles, l'union musicale a également échoué. En tant que Président de la commission culturelle et du patrimoine de la Communauté de communes Pic St Loup, Alain Barbe s'est questionné sur le rôle que pouvait jouer l'intercommunalité. Dans sa Convention Culturelle de Territoire, la Communauté de communes a clairement défini les objectifs : soutenir l'initiation à la musique et aider à la structuration des écoles de musique du territoire. Des rencontres avec toutes les écoles de musique vont être mises en place sur le Pic St Loup afin de définir l'organisation. C'est un problème compliqué pour Alain Barbe et il sait déjà que les intercommunalités ne pourront pas solutionner le problème des écoles de musique seules. C'est un travail de collaboration qui devra être réalisé avec l'aide technique du département et de la région, sans quoi les écoles de musique disparaîtront les unes après les autres.

**Valéry Bruas :** La DRAC continue à subventionner les conservatoires de rayonnement régional et une école départementale pour ce qui est du cycle 3 professionnalisant. Depuis la loi d'août 2004, tout le niveau de formation initiale cycle 1 et 2 relève de la compétence des départements. En cas de difficultés avec une école de musique communale, il est important de contacter l'Association Départementale Danse et Musique (ADDM) qui a en charge le Schéma départemental de l'enseignement musical. L'ADDM de l'Hérault s'est d'ailleurs saisi de cette réflexion et de cette mise en œuvre.

**Question :** Aujourd'hui, le problème des compagnies est de trouver une pérennité dans leur fonctionnement : le département mène-il une réflexion autour de conventions directement liées à des compagnies localisées sur le territoire ? Comment les artistes peuvent-ils intervenir de façon pérenne dans les politiques culturelles intercommunales ?

**Le Conseil général de l'Hérault :** Le département conventionne actuellement certains lieux et compagnies sur une durée de deux ans. Il réfléchit par ailleurs en interne sur l'évolution de cet accompagnement, notamment sur la notion de compagnie / compagnonnage pour les compagnies développant un vrai projet artistique de territoire. Ce nouveau mode de conventionnement est encore au stade de la réflexion technique et rien n'a encore été acté.

**Question :** Quels sont les critères communautaires, à quel moment un projet culturel, au-delà de l'échelon territorial, devient il communautaire / intercommunautaire ?

**Alain Barbe :** Le projet intercommunal n'est pas la superposition des politiques culturelles des communes. Il se décline autour d'une réflexion forte menée par l'intercommunalité elle-même, qui doit porter en son sein la volonté de démarrer une politique culturelle. A partir de là, il faut faire l'inventaire de ce qui existe, avoir un regard très élargi à l'échelle du territoire, confronter les envies des uns et des autres. Ce sont souvent de longs débats pour mettre en œuvre une politique culturelle intercommunale mais une fois décidée, la compétence culturelle est une de celles qui fédèrent le plus les intercommunalités.

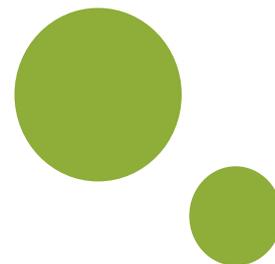
**Conclusion par Henry Cartayrade,**

Président de l'Office culturel du Clermontais et membre du Conseil de développement du Pays Cœur d'Hérault

Il est pour lui intéressant que soit rappelé les modalités techniques et administratives, la méthodologie de l'organisation, mais il a davantage envie de souligner la dimension humaine des projets. Certes, la volonté politique initiée par un groupe d'élus compétents ou qui se forment sur le tas mais qui ont une vision pour leur territoire est nécessaire. Heureusement, le rôle des associations et de l'éducation populaire a été rappelé.

Pour Henri Cartayrade, l'histoire s'accélère depuis 1992 avec la mise en place plus effective des territoires et la montée en puissance des identités territoriales. Quand il y a une véritable histoire commune, il y a un socle pour durer. Quand on est acteur associatif ou politique, on a une vision et une connaissance du territoire, des hommes et des femmes qui l'anime. C'est une dimension de proximité, et dans le Cœur d'Hérault l'échelle du pays permet cette proximité, cette fidélité dans les relations.

**« Vivons ensemble, soyons des acteurs de notre territoire. Après bien sûr l'Etat, les Régions, les Départements viendront nous conforter, mais la première responsabilité c'est à nous de la vouloir et de la prendre. Je crois qu'on peut travailler ensemble, je suis convaincu et je l'affirme que c'est là où nous vivons, là où nous travaillons, où nous avons des responsabilités associatives, qu'il nous appartient de construire l'avenir de nos territoires. »**



## ATELIER 1

### « Mutualiser, travailler ensemble : élus, techniciens, porteurs de projets »

Animé par David IRLE,  
Chargé de mission, Réseau en scène Languedoc-Roussillon

**Introduction par David IRLE,**  
Réseau en Scène Languedoc-Roussillon

La mission de Réseau en Scène est la diffusion du spectacle vivant et la mise en réseau de ses acteurs.

La mise en réseau ne relève pas forcément d'une dimension institutionnelle ou formalisée mais d'une pratique quotidienne portant sur une dynamique de communication, d'échange et de partage et qui reste très souvent informelle. La mise en réseau commence par passer des coups de fil aux autres acteurs pour discuter ou demander conseil...

Cette absence de réseau ou / et de travail en commun est souvent due :

- à un isolement territorial au sein d'une structure
- renforcée par une méconnaissance de l'environnement socioculturel (élus, techniciens, porteurs de projet)
- et du manque d'espaces organisés (forums, débats, journée de formation, ...) pour rencontrer des acteurs.

**Yvan RAVAZ,**  
Bibliothécaire intercommunal, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (CCVH)

Le projet de mise en réseau de la lecture publique à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (28 communes) a été initié en 2005.

Une volonté forte des élus du territoire, associée à une sollicitation et un accompagnement du Conseil général de l'Hérault, via la Direction Départementale du Livre et de la Lecture (DDL), a permis de mettre en place une étude de préfiguration du projet, confiée à un cabinet d'études.

Le diagnostic émanant de l'étude fit état d'une opportunité et d'un potentiel fort de mise en réseau afin d'équilibrer l'offre documentaire sur l'ensemble du territoire. Les propositions d'organisation, plutôt que de créer un système hiérarchisé avec une bibliothèque tête de réseau, ont privilégié un réseau de type coopératif et la création d'un service intercommunal de coordination.

La CCVH a procédé à un transfert partiel de compétences portant sur les gestions de collections et de l'informatisation des bibliothèques. Les personnels et équipements communaux restent à la charge des communes. Cette logique de « travailler ensemble » implique nécessairement une adhésion commune à cette forme d'organisation et une véritable connaissance des acteurs et des spécificités de chaque bibliothèque. Comme il n'y a pas de hiérarchie dans cette mise en réseau, le travail ensemble est riche d'une dynamique commune.

A ce jour, le service intercommunal de coordination du réseau est composé de 3 postes, salariés de la CCVH.

Yvan Ravaz, arrivé en octobre 2006, a commencé par rencontrer tous les acteurs. Il a présenté le projet et écouté les retours.

Un comité technique, se réunissant une fois par mois et composé de tous les représentants des bibliothèques, a permis d'étudier et de mettre en place les modalités de fonctionnement du réseau, avec des objectifs et des moyens adaptés et adoptés par tous.

**Les freins ou difficultés de la mise en réseau :**

- le comité de pilotage du diagnostic : déficit d'information des participants car les acteurs invités et impliqués n'étaient pas toujours les mêmes à chaque réunion ; et manque de relais des informations au sein de chaque commune.
- La capacité des bibliothèques à accepter de partager leur fonds documentaire avec d'autres bibliothèques.
- Faire comprendre la nécessité des services proposés par la CCVH, notamment en matière de tarification : pas de discours de fond au sein du conseil communautaire sur ce sujet.
- Mise en réseau : confrontation continue à l'autre, appréhension de travailler ensemble sur des outils communs : il faut du temps, de la discussion et de la pratique.
- Manque d'espaces de coordination et de discussion (faute de temps) malgré les réunions de secteur, qui restent néanmoins ponctuelles.

**Les atouts et facilitations de la mise en réseau :**

- chaque membre du réseau est force de proposition.
- Volonté politique forte (adoption de la compétence au sein du Conseil communautaire à la majorité : une seule voix, celle d'un élu qui suivait l'avis de ses bénévoles sur la question de la tarification mais qui depuis, après discussion, a compris l'utilité d'une telle démarche).
- Soutien du Département de l'Hérault : accompagnement humain et financier avec une technicienne référente de secteur.
- Partage d'objectifs communs quant à l'amélioration des services rendus aux publics et à l'équilibre nécessaire de l'offre documentaire sur l'ensemble du territoire.

**Aujourd'hui : des moyens en équipements et en personnel diversifiés**

Sur 28 communes, 21 sont équipés d'un lieu dédié à la lecture publique, allant de la médiathèque au point lecture, en passant par la bibliothèque. 15 lieux sont en réseau.

Une charte de la lecture publique a été réalisée et est consultable sur le site web de la CCVH.

90 personnes travaillent pour la lecture publique dans ce territoire dont 7 salariés et le reste relevant du bénévolat. 100 000 documents sont référencés dans le catalogue collectif du réseau.

Les élus locaux ont compris les modalités de fonctionnement et sont de plus en plus demandeurs.

Une professionnalisation des bénévoles continue de s'opérer (formations...) ainsi qu'une mise aux normes de certains équipements. Des volumes d'ouverture ont été augmentés sur certaines communes pour améliorer les capacités de réception du public.

L'objectif de la mutualisation n'est donc pas sur ce projet de faire des économies d'échelle mais faire ensemble beaucoup mieux (nouvelles collections, professionnalisation, ...). On se base sur un réseau institutionnel existant pour tendre vers un élargissement via une véritable politique d'animations culturelles.

**Réalisation :**

- une nouvelle médiathèque de 200m<sup>2</sup> a vu le jour au Pouget en février 2008
- une nouvelle médiathèque de 100m<sup>2</sup> à St Bauzille de la Sylve en septembre 2008.
- une nouvelle bibliothèque de 50m<sup>2</sup> à La Boissière en septembre 2008

**En projet :**

- une nouvelle bibliothèque de 100m<sup>2</sup> à St Jean de Fos

## Débats

*Frédéric Feu (Centre Interprétation de l'Imaginaire Scientifique à Aniane)* : la mise en réseau des bibliothèques est une action très intéressante qui se pratique beaucoup. Cependant, elle concerne un certain cercle d'acteurs qui n'est pas représentatif forcément des participants présents à cet atelier.

*Réponse de Yvan Ravaz* : la mise en réseau des bibliothèques sur la CCVH ne s'arrête pas strictement à la lecture publique traditionnelle (prêt d'ouvrages, collections, ...) mais tisse des liens avec d'autres acteurs à travers une politique d'animations culturelles :

- des spectacles en direction de la petite enfance
- des résidences d'auteurs ou d'artistes en lien avec des écrivains
- des lectures, spectacles
- toute action envisageable avec des acteurs du territoire ayant des propositions en phase avec le projet intercommunal

*Communauté de Communes du Pays de Sommières (Maud Pascal)* : Présente en amont du projet sur ce territoire. Le diagnostic a orienté des choix similaires à la CCVH avec une mise en réseau et un service intercommunal (4 salariés pour 11 bibliothèques).

Le bénévolat, dans ce secteur, est à la fois une force car il constitue un réseau de personnes impliquées et intéressées mais aussi une faiblesse car ces mêmes personnes ont du mal à partager et à comprendre l'utilité de se professionnaliser.

*Communauté de Communes du Haut Vallespir (Pyrénées Orientales)* : La CC avait choisi de prendre toute la compétence pour la mise en réseau de l'enseignement musical (investissement, fonctionnement, salaires) sur son territoire mais par manque d'anticipation financière et lourdeurs des charges inhérentes, ce réseau est en cours de dissolution. La disparition d'un réseau sur un territoire laisse un grand vide, difficile à récupérer.

### Agnès DELBOSC,

Chargée de mission musiques actuelles, Association Départementale Développement Musique et Danse de l'Aude (ADDMD 11)

A l'ADDMD de l'Aude, le « travail ensemble » est facilité d'emblée par un conseil d'administration composé d'élus, de techniciens, d'acteurs du terrain.

Lors de l'arrivée d'Agnès Delbosc il y a 3 ans, deux grandes structures existaient sur l'Aude : la Fédération des musiques actuelles et le collectif de musiques actuelles. Une vingtaine d'acteurs plus modestes œuvrait aussi dans cette discipline. Une réflexion de fédération des deux organes était en cours.

Mais l'essoufflement des actions, dû à un éclectisme hétérogène et un manque de moyens (humains et financiers) font qu'à ce jour 2-3 structures perdurent de façon durable.

L'ADDMD11 propose :

- La formation de bénévoles, d'artistes avec un dispositif de soutien des groupes locaux.
- Des résidences dans la durée et sur l'ensemble du département de l'Aude : pour exemple, depuis novembre 2008, résidence musique actuelle avec une carte blanche aux « Têtes Raides » avec des ateliers, des répétitions pour des publics ciblés en fonction des besoins des territoires et des compétences des artistes.
- La mise en réseau de diffuseurs.

### Les atouts et facilitations :

- Projet porté par le Conseil général de l'Aude : volonté politique et financements.
- Projet adaptable en fonction des territoires.
- Projet facilitant les passerelles entre diffusion / éducation / création (travail d'enseignement dans les écoles de musique notamment).

**Les freins ou difficultés :**

- Pas ou peu de rattachement de nouveaux acteurs car le « travail ensemble » s'opère avec des structures solides uniquement (complexité de co-construire un projet de résidence avec une structure fragile).
- La musique actuelle est un secteur en réaction, un peu rebelle, où il est difficile de construire des cadres de travail.

**Actuellement une réflexion est en cours sur :**

- la création d'un parc de matériel par le Conseil général de l'Aude à destination des groupes locaux.
- Un projet de scène départementale de musique itinérante faute de lieu dédié à la musique actuelle.

**Débats**

*Association Les Philomèles à Saint Pargoire* : Expérience dans le département des Yvelines où il y a eu un engouement des communes pour des résidences d'artistes. A Saint Pargoire, l'association a pris le pari de diffuser de la musique baroque dans l'église et le public a été conquis. Il ne faut pas présumer de ce que le public peut voir ou écouter sur un territoire même rural.

*Bruno Pradet (danseur et chorégraphe)* : Souvent les acteurs ou porteurs de projets pensent que le public n'est pas prêt pour la danse contemporaine et du coup le projet n'est pas viable. Que peut-on faire ?

L'artiste doit tout faire de l'animation à la médiation. Le consensus est toujours trop recherché par rapport au propos artistique. Exemple d'une compagnie dans le Cantal qui a joué un spectacle sur la prostitution. Ce spectacle a eu un accueil incroyable.

*Réponse d'Agnès Delbosc* : L'éducation artistique est un vecteur intéressant pour démocratiser une discipline. Par exemple, un enseignant en musique électronique a donné des cours dans les écoles de musique de l'Aude.

En ce qui concerne la danse, la collègue technicienne favorise beaucoup, auprès des compagnies, les conférences dansées.

*Bruno Pradet (danseur et chorégraphe)* : les ateliers enfants sont intéressants mais c'est du public captif. Même si ces actions sont susceptibles de favoriser le public de demain, il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui les adultes ne viennent pas aux spectacles. Les enseignants aussi sortent très peu. Comment faire pour toucher les adultes ?

*Anne Hillebrandt (Communauté de Communes Lodévois et Larzac)* : La bibliothèque représente un centre de ressources. C'est le premier lieu culturel des communes qui permet de s'instruire mais aussi de partager et proposer des actions culturelles (cf. Uzès conférence sur les bibliothèques).

*Yvan Ravaz* : Expérience d'une résidence d'une compagnie de danse avec un spectacle dans une commune de 600 habitants. 35 personnes étaient quand même présentes au spectacle.

*Dany Guillou (directrice des politiques culturelles, Conseil général de l'Hérault)* : Le travail de médiation et d'animation ne doit pas relever du travail des artistes. C'est le rôle des techniciens professionnels d'aller chercher les publics que ce soient auprès des bibliothèques, des associations, des structures sociales (publics empêchés) ou des établissements scolaires. Malheureusement, faute de budget conséquent ou par manque de techniciens, il se trouve que l'artiste se retrouve, trop souvent, en situation de tout gérer.

*Jean-Louis Estany (directeur du théâtre de Clermont l'Hérault)* : La nécessité du travail de médiation est indéniable. Cependant, 40 ans d'exaltation de démocratisation culturelle avec la floraison de spectacles de théâtre, de danse... ont laissé la place aujourd'hui à une logique routinière de programmations peu enthousiasmantes. Ce qui a changé aujourd'hui, c'est surtout la place des publics qui se retrouvent souvent au milieu de créations interactives.

**Julien DEBARNOT,**  
Animateur du programme LEADER, Pays Cœur d'Hérault

ves ou collectives. A l'heure actuelle, il faut trouver un supplément d'âme qualitatif à la quantité importante de spectacles. Il faut que les œuvres appartiennent aux publics !

Leader : « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ». Leader est un programme multi-sectoriel auquel seuls les Pays et les Parcs Naturels Régionaux peuvent prétendre. Sur le Cœur d'Hérault, un axe autour de l'accueil et de la synergie d'acteurs, peut concerner les populations et acteurs culturels dans les communes de moins de 2000 habitants. La signature du programme est en cours.

La réglementation européenne décrète :

- des partenariats publics/privés au sein de l'instance délibérative (le GAL : Groupe d'Action Locale)
- une mise en réseau des acteurs
- des projets innovants
- une durabilité

Au sein du Pays, les dossiers culture sont traités conjointement avec Magali Léon-Philip, chargée de développement culturel et patrimonial. Basés sur le postulat européen, des critères spécifiques et très techniques ont été mis en place pour analyser au mieux la recevabilité des dossiers. Ainsi, le programme ne peut subvenir à des budgets d'investissement. Et le porteur de projet doit être solide humainement et financièrement.

### Débats

*Bernard Morin (chargé du programme Leader, Conseil général de l'Hérault) :* Le programme LEADER a été complexifié par rapport aux programmes précédents. Le plus important est le lien entre les acteurs qui favorise la mise en réseau. Mais le programme n'est pas une tirelire. Au contraire, il demande un maximum d'écoute des projets pour sélectionner les plus recevables. En effet, seulement 3 000 000 € sont versés sur ce territoire pour 5 ans et la culture n'est pas l'axe prioritaire. Le montage du projet est très compliqué et l'évaluation, très importante, se fait pendant et en aval du projet. De plus, chaque dossier doit faire apparaître des contre-parties publiques, qui se négocient au cas par cas selon la collectivité approchée.

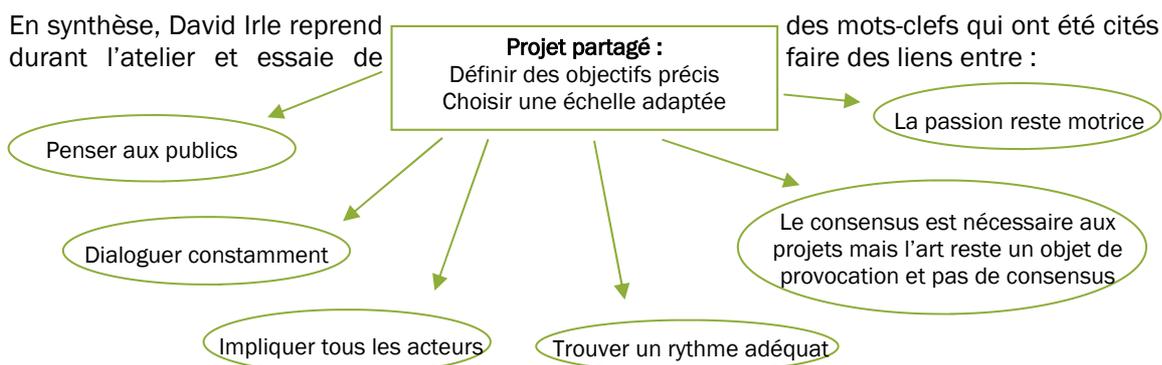
*Dany Guillou :* Par rapport aux financements publics, et en ce qui concerne le Conseil général sur les projets culturels, le choix est de valoriser les subventions déjà versées. Le Conseil général ne peut se permettre financièrement de rajouter de nouveaux financements.

*Communauté de communes du Haut Vallespir (Pyrénées Orientales) :* Le programme LEADER a été signé. Il est tout de même très difficile de co-construire avec les acteurs privés. Pour l'évaluation, le programme LEADER a été couplé avec le Contrat de pays, et ainsi les outils sont mutualisés.

*Kamel Dembri (Mouton à 5 pattes) :* Il faut donc se regrouper entre nous pour être plus forts et faire face aux logiques des collectivités.

### Conclusion par David IRLE, Réseau en Scène Languedoc-Roussillon

En synthèse, David Irlé reprend durant l'atelier et essaie de



## ATELIER 2

### « Quelle relation entre la collectivité et les acteurs culturels dans la mise en place de la compétence culturelle ? »

Animé par Marie-Hélène IVORRA,

Responsable de l'Agence culturelle Cœur d'Hérault, Conseil général de l'Hérault

L'atelier se déroule en trois temps :

- Présentation des intervenants
- Questions : quelle place pour chacun aujourd'hui entre collectivités, associations et artistes et comment se réorganisent les projets culturels à l'échelle intercommunale ?
- Temps d'échanges et de débats

**Dominique DUSSUELLE,**

Animateur culturel, Communauté de communes du Pays de Pierrefort

Dominique Dussuelle travaille pour la communauté de communes Pays de Pierrefort dans le Cantal près de Fleurac, composée de 12 communes avec 3 000 habitants et 3 écoles.

Mise en place d'une programmation culturelle intercommunale depuis 15 ans qui essaie d'être un levier du développement local. En 1995, une première convention tripartite a été signée avec l'État, le Conseil général du Cantal et la communauté de communes afin de développer une programmation à l'année dans de nombreux lieux. Le département du Cantal a ainsi signé 7 conventions culturelles comprenant 3 axes de développement :

- Aide à la professionnalisation (7 techniciens culturels sur le département),
- Aide aux équipements,
- Artistique :
  - Soutien des Saisons à 55 %,
  - Aide à la création artistique (4 compagnies par an) avec 9 000 € d'aides environ par compagnie
  - Travail en collaboration avec l'ADDM du Cantal ( Cie Vilcanota pour Show Room).

Présence aussi d'un agent du patrimoine.

La programmation se déroule chez l'habitant, dans des cafés ou des salles des fêtes. Les troupes de théâtre sont accueillies pour la diffusion de spectacles et la mise en place d'actions d'accompagnement des spectateurs.

**Mathieu DARDE,**

Animateur culturel, Communauté de communes Lodévois et Larzac

Mathieu Dardé travaille pour la Communauté de communes Lodévois et Larzac qui regroupe 28 communes. Cette intercommunalité est le fruit d'une fusion en 2009 de deux communautés de communes, le Lodévois et le Lodévois-Larzac. Aux projets portés par les précédentes intercommunalités (le théâtre Lutéva et les Saisons du Lodévois et Larzac), se sont ajoutés d'autres jusqu'alors mis en œuvre par la Ville de Lodève, à savoir le Musée Fleury (labellisé Musée de France) et le Festival des Voix de la Méditerranée (labellisé au patrimoine mondial de l'UNESCO).

Le théâtre Lutéva, installé dans le cinéma de Lodève, propose une programmation jeune public (7 spectacles par an), avec des séances scolaires et tout public. Les saisons du Lodévois et Larzac sont le programme d'action culturelle à l'année de l'intercommunalité. Elles

sont le résultat du projet culturel établi en 2006-2007 sur le territoire de la communauté de communes Lodévois-Larzac, exclusivement rurale et riche de 5 000 habitants. L'objectif est maintenant d'animer ce projet sur le territoire de la nouvelle intercommunalité qui regroupe 14 500 habitants, dont la ville de Lodève (7 000 hab.) et sa riche vie associative.

Le territoire du Lodévois et Larzac est marqué par l'atomisation de sa population organisée en nombreux villages, eux-mêmes le plus souvent découpés en de nombreux hameaux. Ce mode d'habitat questionne sur le rapport à la mobilité et l'identification des habitants à leur village. La présence des Saisons est l'occasion de redonner une centralité dans des espaces qui en sont trop souvent dénués et de renforcer la cohésion sociale.

Les Saisons sont itinérantes dans Lodève et les villages, et regroupe un public varié venant aussi de l'extérieur de ce territoire. Il y a un questionnement sur le repérage par le grand public du portage intercommunal et de leur identité propre, étant donné de la diversité des propositions incluses dans les Saisons et qu'elles ne soient pas rattachées à un lieu précis.

**Roland POUSSE,**

Directeur du Pôle Territorial de Rayonnement à Moissac

Roland Pousse est Directeur des affaires culturelles de Moissac et en charge depuis avril de «patrimoine d'art roman». Macrostratégie sur Moissac avec une délégation culturelle totale au milieu associatif. Quelle méthode pour réfléchir autour de la compétence culturelle ?

Il est membre du Pôle territorial de rayonnement Culturel (PTRC) mis en place par la Région Midi Pyrénées.

- 4 sites valorisés - Art roman et musiques
- Marciac (Gers) - Jazz
- Figeac
- Lecture - Sciences et Astronomie

La communauté de communes regroupe Castel Sarrasin Moissac. Elle n'a pas de compétence culturelle, c'est plutôt une coquille vide.

L'association réunissant les Directeurs des affaires culturelles de Midi Pyrénées (PTRC) travaille avec les élus dans la commission culture.

**Quelle place pour chacun aujourd'hui entre collectivités, associations et artistes ? Comment se réorganisent les projets culturels à l'échelle intercommunale ?**

### **L'exemple du Cantal avec Dominique Dussuelle**

Volonté de présenter un film racontant l'expérience mise en place à Pierrefort : **le ciné-concert de Pierrefort »La fortifieuse «**

Ce projet a bénéficié de l'aide à la création du Conseil général du cantal, Scènes croisées de Lozère, pour un budget de création à 30 000 € (+ FNADT Massif central).

Ce projet a permis de dépoussiérer des films 8mm tournés dans les années 50 par le pharmacien. Ils ont été montés par une association mémoire/folklore. L'histoire est complètement inventée et prend racine autour d'une liqueur existante, la Fortifieuse : c'est un mythe local qui se crée avec la réalité qui s'est mélangée à l'imaginaire. L'artistique est porté par Alain Gibert de ARFI.

Ce projet a permis de faire écouter du jazz à des gens peu enclin à ce type de musique et de travailler avec les écoles du canton. Le spectacle s'est joué à Tulle et dans diverses communes avec les Scènes croisées. Ce projet a parlé à tout le monde au-delà des habitants de Pierrefort.

**MHI:** *Comment se positionnent les différents acteurs ? Quels sont les modes de gestion ?*

**DD:** Les associations sont peu nombreuses et peu demandeuses. Au niveau du théâtre amateur, la communauté de communes tente d'impulser un travail avec des professionnels pour des compagnies amateurs qui rencontre un très fort succès. Ainsi Christian Esnay (Compagnie des Géotrupes) a travaillé « Les plaideurs » de Racine et « Le procès de Jeanne d'Arc » avec des amateurs et des professionnels. Les spectacles ont été joués en plein air, avec une grande progression du jeu amateur.

Par ailleurs, les temps de résidence de création sont valorisés (comme celle de Pascale Si-méon) avec du travail en collège dans le cadre des ateliers théâtre.

Egalement, il y a peu d'associations proposant des actions dans les écoles, d'où un soutien des classes à PAC, AET en collèges, avec la mise en place dès le mois de mai de réunions : la Saison est montée en relation avec les projets artistiques des groupes scolaires.

### La situation sur le Lodévois et Larzac

**MHI:** *La situation est-elle différente lorsqu'il existe un gros tissu associatif ?*

**MD:** Sur le Lodévois et Larzac, nous avons créé une « Commission culture » qui réunit 3 fois par an le milieu associatif pour une co-connaissance, un partage des actualités, des actions en cours et pour envisager des projets communs.

En juin 2007, les élus ont souhaité bâtir un projet culturel afin de formaliser la volonté politique et de poser un cadre avec des directions affirmées. Automne 2007, lancement d'un projet participatif de définition d'une politique publique en matière de patrimoine, de spectacle vivant. Le souhait des élus est que les gens qui l'élaborent soient du territoire, avec la présence du Conseil général de l'Hérault et des techniciens culture et patrimoine.

5 objectifs fondamentaux ont été présentés aux élus en 2008 : coordination des fêtes, mise en réseau, échanges entre les structures tout en assurant la dimension artistique, création/diffusion artistique, l'éducation artistique.

Le groupe à construire, le «Comité technique», est l'organe de direction des Saisons Lodévois et Larzac, basé sur un vrai échange.

La fusion des deux intercommunalités a gelé le processus et conduit à l'absence d'affirmation en attendant la recomposition. Suite aux changements territoriaux, la commission culture se transforme en CAP (culture-animation-patrimoine) et les acteurs culturels de l'ensemble du territoire sont invités à la rejoindre. La commission est perméable de façon à pouvoir faire rentrer de nouveaux acteurs à un moment donné. Des journées de réflexion sont mises en place sur des thèmes particuliers (instances formelles et informelles), afin de travailler sur la programmation, être vraiment à l'écoute et se faire l'écho du territoire.

Pour exemple, le festival estival Remise à Neuf est porté par l'intercommunalité, la ville de Saint-Jean-de-la-Blaquière, la Cie Humani théâtre et Scène Autre Idée.

### Les expériences en Midi Pyrénées

**RP:** *Quels peuvent être les outils pour permettre de soutenir une organisation portée par une association, une collectivité territoriale et des artistes ?*

Sur Moissac, le paysage culturel est cloisonné.

Pendant 20 ans la politique culturelle a été déléguée aux associations. Un diagnostic a mis en lumière des équipes de bénévoles à bout de souffle, des problèmes de gestion. Il était nécessaire de définir une nouvelle politique publique.

En novembre 2007, la commune a décidé d'embaucher un directeur des affaires culturelles. Comment une politique publique peut se construire ? État des lieux des ressources :

- Identifier les forces vives artistiques. Le diagnostic est élargi aux artistes du département. Le technicien territorial se place en position de médiateur dans un triangle entre l'artiste, le public et les élus.
- Identifier les pratiques.
- Identifier les dynamiques associatives : expertise de qualité sur la professionnalisation, du degré de maturité sur la co-réalisation de projets, les équilibres financiers (subvention d'équilibre) pour un montage du projet par les leaders associatifs.

Mise en place d'un festival des Arts au printemps, d'un festival de la Voix l'été et d'un festi-

val des fruits l'automne.

Le Pôle : il reconnaît les atouts de Moissac (label), renforcement des 3 manifestations grâce au Pôle (association du patrimoine et de la dimension artistique avec le festival d'été).

Cartographie et mise en relation avec d'autres sites : Le Puy, Conques, Moissac ont contractualisé sur 3 ans. Ce n'est pas une intercommunalité mais cela s'en rapproche, sauf qu'il n'y a pas de périmètre défini. Adhésion au Pôle de façon individuelle permettant une facilité de manœuvre. La prise de compétence culturelle par l'intercommunalité est en question pour 2010.

C'est le paradigme du décideur pluriel avec la dimension régionale et la convention avec le département du Tarn-et-Garonne. Toutes les associations et les artistes sont intégrés dans le comité de pilotage du pôle.

Engagement des individus dans l'association des DAC. L'objectif est de construire des réseaux de professionnels d'où peuvent découler des partenariats individuels ou institutionnels. La même expérience au niveau du regroupement de DAC existe dans la périphérie de Toulouse.

Des journées de formation sont organisées sur différentes thématiques (Ex. : Le jour où la Drac disparaîtra...).

Des exemples de chantiers :

- Dans le cadre du SDEPA, réflexion pour faire une seule école, rassembler les deux et donc amener une expertise.
- Lecture publique en faisant venir le département sur sa compétence.
- Moissac a candidaté pour le label Ville d'Art et d'Histoire, mais plutôt label Pays d'art et d'Histoire par rapport aux positionnements d'autres villes.

## Débats

*Technicienne municipale dans les Pyrénées Orientales pour une commune adhérente d'une communauté de communes de 5 communes (14 000 habitants) : Problème au niveau de l'école de musique car les communes ont des identités fortes et les écoles communales souhaitent garder leur identité propre. Le transfert de compétence passe-t-il nécessairement par une perte de contrôle ? Peut-on créer une fédération d'écoles de musique, obtenir des subventions au nom de la fédération et les reverser sur les écoles de base par le biais de subventions en cascade (contrôle de légalité) ?*

*RP : Le Conseil régional finance un projet de résidence de création porté par la ville et mené en coréalisation avec les associations. La commune collecte les fonds. Une convention entre la ville et les associations définit le cadre et les objectifs communs unis. Des avenants définissent les reversements financiers des crédits drainés par la ville. La Région et le Conseil général sont les financeurs. Il y a une convention entre la ville (droit commun) + un avenant ? Convention cadre pré-définie mais vigilance avec les objectifs à mettre en commun ....*

*Expérience du Minervo : compétence optionnelle à prendre par nécessité pour la gestion d'équipements, c'est une compétence culturelle limitée. Le bénéficiaire sera la mise en harmonie des écoles de musique (tarifs, enseignement professionnel) qui est la garantie souhaitée par les départements dans la mise en place du SDEM, s'il est voté.*

La culture dans le paysage territorial est le thème du forum, mais l'artiste a du mal à suivre : sentiment d'instrumentalisation de l'artiste, de dépossession. **Comment les artistes sont-ils repérés par les communautés de communes et comment les utilise-t-on ?** Quelles compétences intercommunales pour choisir les artistes ?

*DD : Comment le choix est fait au niveau de la communauté de communes ? Les artistes qui vont démarrer un travail la saison prochaine sont des artistes associés depuis 3 ans à Aurillac. C'est un gage de qualité, et toute la dimension éducative et d'ateliers avec les élèves déjà menée s'est révélée de qualité.*

Pour ce qui est des résidences, le Conseil général du Cantal oriente et finance les résidences. Cela est confortable, car les agents départementaux sont des spécialistes, à la différence du généraliste sur le terrain. Les financements régionaux et départementaux aux projets culturels intercommunaux sont une preuve de la qualité reconnue de leurs actions et

donc de leur choix de programmation. Accueil régulier d'artistes régionaux avec Saint-Flour et Aurillac.

RP : Nous avons déjà parlé précédemment de l'identification de toutes les ressources. L'artiste est un ouvrier qui a besoin de revenir dans les territoires mais en ne se coupant pas du sens de la création pour privilégier l'extérieur. L'artiste est à même de comprendre le meilleur projet pour un territoire dans lequel il vit, même s'il va chercher ailleurs des moyens de l'exprimer ( l'«extime»).

Il est nécessaire de se connaître pour avoir une conscience de l'autre. Il y a une complémentarité entre l'artiste (qui possède son univers propre « l'intime ») et le technicien qui œuvre dans l'univers administratif et territorial, qui connaît les spécificités de la population locale et donc des publics. « L'intime » de l'artiste est le fruit de sa compétence et du parcours d'une vie. Le choix du technicien est subjectif, arbitraire mais basé sur une expérience, des rencontres, des fidélités artistiques, des visionnages du travail artistique. La programmation comporte une réelle prise de risque que le technicien assume vis à vis du public et de l' élu.

MD : Le choix artistique dépend aussi fortement du parcours de vie. Il est nécessaire de rencontrer des gens, de voir leur travail, de prendre des risques artistiques.

DD : Il y aura toujours plus d'artistes que de projets possibles. Dans le Cantal, tous les artistes peuvent venir aux réunions de travail pour présenter leur projet. Le choix des 4 compagnies en résidence par an obéit à des critères artistique, technique et d'itinérance sur le territoire.

*Stéphane Appourchaux* : Au niveau du spectacle vivant, Réseau en Scène Languedoc-Roussillon soutient et met en réseau les diffuseurs et les artistes. Ils effectuent un travail de repérage. Depuis 3 ans, engagements du partenariat, la circulation des informations est possible.

**Qui décide dans l'intercommunalité ?** : Les personnes à rencontrer sont plutôt les politiques ou les techniciens ? Certains affirment que c'est le technicien et non le politique qui décide. Pour d'autres, le pouvoir politique a envahi le champ culturel et artistique, ce qui amène à des confrontations.

DD : Le technicien est le médiateur, il négocie avec le décideur lors de débats constructifs communs.

*Stéphane Appourchaux* : Le technicien est un professionnel de la programmation, c'est un médiateur de la création. C'est lui qui décide du choix d'un artiste. L' élu est porteur des décisions globales, du projet culturel global. Il valide les orientations esthétiques et la ligne artistique

RP : Le technicien est en position de médiation entre le public et les artistes. Il recherche un équilibre entre la prise de risques et l'émergence. Le technicien fait un travail de repérage. Il est un médiateur de la création contemporaine et faite en sorte que le public ait accès à des créations contemporaines.

Constat de la prise du pouvoir politique sur la programmation artistique. Il est nécessaire de trouver le bon équilibre entre les deux : « je prends le risque de » et « je fais plaisir à l'institution ».

M. D. : Chaque structure territoriale a des critères définis dans le social, l'éducation,... Comment instrumentalise-t-on les artistes pour répondre à ces besoins sociaux ? Les grandes structures comme Réseau en Scène sont très bien, mais combien d'artistes restent sur le côté, dans l'émergence ? La Région possède une liste de compagnies qu'elle subventionne. Le choix est difficile et arbitraire quand on est un lieu. Le technicien qui est sur le terrain est donc au plus près de la création, à la différence du politique. Reste la question de l'autonomie artistique des territoires face aux propositions et aux demandes croisées du Conseil Général de l'Hérault, de la Région, de Réseau en scène Languedoc-Roussillon, du Pôle Cirque Cévennes, etc.

Sur des espaces en évolution, **comment résister aux traditionalistes, folkloristes et autres « intégristes »** et permettre à des intercommunalités de jouer pleinement leur rôle et de construire l'avenir?

RP : Il est nécessaire de mettre en place le débat entre tous, sortes de forum, où chacun pourra exprimer sa différence et son point de vue dans l'objectif de construire un projet. Généralement, au bout d'un moment, l' « intégriste » s'en va, les autres peuvent poursuivre et

## ATELIER 3

## « Projet de territoire ou territoire de projet ? »

Animé par **Virginie GAY,**Chargée de développement culturel et patrimonial, Agence culturelle Cœur d'Hérault,  
Conseil général de l'Hérault

L'objet de l'atelier est de savoir si c'est le territoire qui conditionne le projet ou inversement. La question est complexe et propre à chaque projet ou territoire.

La première intervention est celle d'un géographe, afin d'éclaircir la notion de territoire elle-même. Elle est confrontée à la vision d'un directeur de programmation d'un festival implanté le long du canal du Midi. Enfin, cela vient croiser le regard d'une artiste, comédienne cherchant à nourrir son projet créatif à partir du territoire.

**Nicolas CANOVA,**

Doctorant à l'Institut de géographie alpine CERMOSEM et chercheur indépendant

Cette première intervention avait pour but de définir la notion complexe de territoire.

**I - D'où vient le territoire ?**

- Du latin *territorium* : terroir, terre. etc.
- **Petit Robert** : « Étendue de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe humain ; une collectivité politique nationale ; ex : le territoire français → définit des limites de compétence. Par extension, étendue de pays sur laquelle s'exerce une autorité, une juridiction ; ex : Territoire du Pays Cœur d'Hérault ... Puis, zone ou région : le Territoire Montpelliérain (limites de plus en plus floues) ».
- Héritage de l'éthologie qui parle de comportement territorial des animaux. Débouche sur le territoire d'appropriation, celui que l'on défend (se recoupe avec différentes formes de territoire).

→ Limiter un territoire à une définition géographique n'est pas suffisant.

**II - Une pluralité de définitions**

Huit définitions plus une selon Lévy et Lussault (Dictionnaire de la géographie) :

- 1) Synonyme d'espace, d'un point de vue strictement cartésien (frontières très précises).
- 2) Synonyme d'espace, au sens large (frontières très floues).
- 3) Synonyme de lieu. Il remplace le local.
- 4) Espace socialisé ou géographique. Distingue le réel du concept (construit social).
- 5) Espace contrôlé-borné. Définition la plus ancienne. Une nation par exemple.
- 6) Sens éthologique (territoire perçu par un animal).
- 7) Espace approprié. Composante identitaire de l'espace. Une propriété par exemple.
- 8) La marque d'une évolution de la géographie. Après le milieu, puis l'espace, le territoire serait le moment où les sciences géographiques prennent en compte « l'effet géographiques de l'identité des individus et des sociétés. »

Cette multitude de définitions, parfois contraires, déconstruisent le concept, même si, une fois regroupées entre-elles, ces définitions ont du sens. D'où la **neuvième définition** : « une grande famille d'espaces : les espaces à métrique topographique » : espace continu et contigu. Cette notion s'oppose à celle de « réseaux » qui fonctionne sur le principe de la connectivité, où la distance entre les individus n'est pas métrique.

- Définition de Bernard Debarbieux (dans le même dictionnaire) : « agencement de ressources matérielles et symboliques capable de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité. ». On retrouve donc ici les notions de matériel/symbolique ; appropriation ; configuration spatiale ; auto-référence ; identité.
- Définition de Jean-Paul Ferrier (dans le même dictionnaire) : « Toute portion humanisée de la surface terrestre » : le monde comme domaine de l'habitation des hommes (trop large pour nous ici...).

**Deux grandes façons d'aborder le territoire en géographie**, en le positionnant par rapport à l'espace : est-ce une « espèce d'espace » ou a-t-il des caractéristiques propres ?

- Dans le premier cas : le territoire est une catégorie d'espace qui implique deux réalités : la délimitation (même flexible) et le lissage par l'autorité dominante (propre du territoire). Définition relativement stricte.
- Dans le second : le territoire est plus flexible, perçu comme un objet complexe dont les formes et expressions se doivent d'être définies par des processus : réunion de la réalité géographique (espace physique) et des construits sociaux ; cette définition acceptant finalement la première (ce qui n'est pas réciproque).

**Définition CERMOSEM** (Université de Grenoble) :

Le territoire est passé de la situation de descripteur du maillage spatial (au sens politique) au concept de lieu mouvant avec les processus sociaux et socio économiques.

3 mots clés :

- l'idéologie spatiale : territoire défini par les groupes d'individus en fonction d'idées, de jugements et de relations de domination et de subordination entre les groupes.
- La représentation que se font les acteurs de leur territoire.
- Le système de valeurs.

Donc, aujourd'hui, le territoire est plus qu'un objet, c'est un sujet dans l'analyse géographique.

L'intervenant se positionne plutôt pour la deuxième définition, bien que la jeunesse de ses travaux ne lui permette pas de déconstruire l'autre vision du territoire. 3 raisons :

- 1/ Il y a des formes de territoire qui ne sont pas spatialisées : c'est le territoire réseau. Ex : le territoire de l'art, des jeux vidéos, etc., qui correspondent à la mise en réseau de lieux virtuels sans dimension spatiale structurante. Dans ce cas, il ne peut donc y avoir de projet de construction territoriale.
- 2/ Le territoire est aujourd'hui largement défini par le discours des acteurs qui en démultiplient la définition ; d'où l'intérêt d'adopter une définition plus flexible.
- 3/ La dynamique territoriale est aujourd'hui de plus en plus indépendante des réalités spatiales (localisation/distance/diffusion) : NTIC, représentation sociales, ...

## Conclusion

Il y a un enjeu réel pour trouver une définition de cette notion.

Le territoire doit être mis en relation avec l'espace métrique et topographique mais aussi avec l'espace-temps. On a pu entendre comme définition du territoire celle d'une mise en réseau de lieux dans la dimension du projet : ce qui conviendrait assez à l'action culturelle.

Il faut également essayer de réunir les différentes dimensions du territoire (savoirs, culture, traditions...)

Comment va-t-on mobiliser le concept pour agir ? Les projets culturels sont liés aux hommes et pas à un espace figé.

**Jean-Marie FRAYSSE,**

Directeur du projet « Convivencia », Association Le Chèvrefeuille

Jean-Marie Fraysse est directeur de l'association « Le Chèvrefeuille » depuis 20 ans.

Ce projet culturel part de l'achat d'une péniche marchande, transformée pour moitié en habitation et pour moitié en salle de concert, l'objectif était de lui redonner une fonction sociale à travers un festival itinérant, le long du canal du midi. Jean-Marie Fraysse défend un

« état d'esprit » : « le territoire ne vaut que par le mouvement par lequel on en sort. »

Aujourd'hui, ce projet « Convivência », avec le thème des musiques du monde, regroupe 10 péniches et rassemble 150 000 spectateurs. Il a la particularité de traverser tous les territoires administratifs le long du canal du midi. En 2009, il y a 22 partenaires institutionnels, plus des associations très diverses et un croisement avec les festivals locaux. Le festival est gratuit, financé à 100%, avec un budget annuel de 500 000€, 3 salariés permanents, du personnel intermittents, un CDD pour la communication et une trentaine de bénévoles sur tout le parcours.

- Autofinancement de l'association
- Bénévolat
- Fonds publics provenant des communes, communautés de communes, département, région, état, Europe.

L'événement est multipartenarial et se prépare sur toute l'année. Les partenaires changent d'une année sur l'autre, ce qui implique de nouveaux contacts à chaque fois, et un schéma d'organisation différent à chaque étape ! La programmation appartient à l'association « Le chèvrefeuille », avec ou pas la diffusion d'artistes locaux. Les territoires peuvent participer à cette programmation mais c'est important que ce soit l'association qui détiennent la validation : c'est une éco-construction de programmation.

Ce projet est né sans demande extérieure initiale, il s'agit avant tout d'une grande aventure humaine.

#### **Projet de territoire ou territoire de projet ?**

Sur un bateau, le territoire était naturel, avec une idée simple de navigation. C'était un projet à contre-courant dans la mesure où le classement du canal était en cours. Au final cela a déclenché une dynamique inter régionale, après des difficultés auprès des collectivités pour faire accepter la pérennité de l'événement.

#### **Quelle est la marge d'évolution/territoires ?**

C'est toujours un festival différent car les communes partenaires sont différentes chaque année, ainsi que les associations et les artistes accueillis ; et il y a toujours un enjeu différent par rapport aux complexités des collectivités ! De plus, il y a un renouvellement au sein de l'association aussi, avec professionnalisation des membres.

Il est clair qu'il n'existe aucune limite territoriale, car les actions se montent aussi sur la frontière espagnole, ce qui déclenche des contacts en Espagne, des financements européens.

#### **Conclusion**

Avec l'aspect éphémère d'un festival, au final, il existe du lien, de la pérennité dans le temps, avec une variation des lieux accueillants et une préparation régulière de la communication.

Sur ce projet, on visualise bien plusieurs caractères de territoires : géographiques, administratifs, de programmation, etc. Se rajoute le territoire imaginaire avec l'histoire du canal du Midi et les changements opérés par la mise en place des communautés de communes.

**Hélène AZEMA,**  
Directrice artistique, Cie L'Esquif

La compagnie L'Esquif est une association de spectacle vivant. Elle a produit deux grands projets de création sur une communauté de communes. Selon Hélène Azéma, on ne peut pas créer sur un territoire administratif comme on le ferait dans un théâtre permanent. On ne peut pas imaginer ne pas aller à la rencontre des habitants de ce territoire.

Le premier projet était une création théâtrale sur le territoire de la communauté de communes des Monts d'Orb, dans un lieu prêté par la communauté de communes. Il était basé sur

un roman où un narrateur raconte un film. Suite à la rencontre avec la population, le projet initial a été modifié : l'envie est née de concevoir un film où des personnes interrogées parleraient d'une œuvre qui les a touchées. Au départ, plus de la moitié des personnes n'écoutaient pas les questions posées et parlaient de la vie dans cette ancienne région minière. Il en est ressorti une très forte identité locale. Les habitants se sont montrés curieux et finalement très reconnaissants du travail réalisé. Ce projet a bien fait ressortir le travail de lien entre le patrimoine et les artistes. Ici, c'est le territoire qui a fait naître le film, mais c'est le projet initial théâtre qui en est l'origine.

Le second projet s'est déroulé dans un collège où la compagnie était logée. Il découlait d'une volonté du principal et des professeurs de faire découvrir ce milieu artistique aux élèves. Le collège est un territoire bien délimité, avec une population spécifique, qui a aussi servi de base à la création. Il y a eu des échanges avec les élèves, des interventions dans les classes, un accès des élèves aux répétitions, des ateliers. Toutes ces actions sont des outils pour travailler sur un territoire.

L'artiste travaille avec des contraintes. Le territoire est une contrainte mais aussi une source de création. Au départ, le projet artistique repose sur la volonté que quelque chose se passe sur le territoire. Le projet évolue en fonction des personnes rencontrées sur place. La rencontre avec la population fait partie du travail de l'artiste et occasionne beaucoup d'échanges, de découvertes mutuelles. Elle permet de répondre à de nombreuses questions sur le monde du spectacle et des artistes.

Pour répondre à la question « Comment créer ensemble ? » : ce qui donne l'identité de la communauté de communes, c'est la personne qui a défini le projet avec la compagnie (interlocuteur principal). Cette personne a, en général, la confiance des élus. Le projet artistique de territoire dépend beaucoup d'elle.

### Conclusion

Un projet artistique se nourrit forcément au fur et à mesure des rencontres, des personnes sur le territoire. Le début dépend de la volonté des uns et des autres, puis le projet artistique s'adapte au territoire. L'interaction projet artistique / territoire est une évidence de fait pour Hélène Azéma.

**La question posée pour cet atelier était ambitieuse. Au travers de trois témoignages, chacun aura pu puiser des éléments de réponse. Ces expériences invitent à veiller tout au long d'une action, à ce qu'un projet ne s'enferme pas sur un territoire, ou inversement, qu'un territoire ne s'enferme pas sur un projet.**



## LISTE DES INTERVENANTS

**François LIEB,**  
Maire de Nébian

**Alain CAZORLA,**  
Maire de Clermont l'Hérault, Président de la  
Communauté de Communes du Clermon-  
tais et Conseiller général

**Louis VILLARET,**  
Maire du Pouget, Président de la Commu-  
nauté de Communes Vallée de l'Hérault,  
Président du Pays Cœur d'Hérault et  
Conseiller général

**Jean-Michel LUCAS,**  
Docteur d'État en sciences économiques et  
maître de conférences à l'université Ren-  
nes 2

**Philippe TEILLET,**  
Maître de conférences en sciences politi-  
ques, IEP de Grenoble, PACTE (CNRS)

**Emmanuel NEGRIER,**  
Docteur en Sciences Politiques, directeur  
de recherches au CNRS

**Jean-Luc FALIP,**  
Président de la Communauté de Commu-  
nes des Monts d'Orb

**Fred SANCERE,**  
Directeur de l'association Derrière le hublot

**Valérie BRUAS,**  
Conseillère musique, DRAC Languedoc-  
Rousillon

**Cécile OLIVE,**  
Coordinatrice des agences culturelles,  
Conseil général de l'Hérault

**Alain BARBE,**  
Maire des Matelles et Vice-président de la  
Communauté de communes Pic St Loup

**David IRLE,**  
Chargé de mission, Réseau en scène  
Languedoc-Roussillon

**Yvan RAVAZ,**  
Bibliothécaire intercommunal, Communau-  
té de Communes Vallée de l'Hérault

**Agnès DELBOSC,**  
Chargée de mission information et musi-  
ques actuelles, ADDMD 11

**Julien DEBARNOT,**  
Chargé du programme LEADER, Pays Cœur  
d'Hérault

**Marie-Hélène IVORRA,**  
Responsable de l'Agence culturelle « Cœur  
d'Hérault », Conseil général de l'Hérault

**Mathieu DARDE,**  
Animateur culturel, Communauté de Com-  
munes Lodévois & Larzac

**Dominique DUSSUELLE,**  
Animateur culturel, Communauté de Com-  
munes Pays de Pierrefort

**Roland POUSSE,**  
Directeur du Pôle Territorial de Rayonne-  
ment à Moissac

**Virginie GAY,**  
Chargée de développement culturel territo-  
rial, Agence culturelle « Cœur d'Hérault »,  
Conseil général de l'Hérault

**Nicolas CANOVA,**  
Doctorant à l'Institut de géographie alpine  
CERMOSEM et chercheur indépendant

**Jean-Marie FRAYSSE,**  
Directeur du projet « Convivençia », associa-  
tion Le Chèvrefeuille

**Hélène AZEMA,**  
Directrice artistique, Cie L'Esquif

## LISTE DES PARTICIPANTS AU FORUM

(répertoriés par ordre alphabétique)

Nom	Prénom	Qualité	Structure	Ville
AFFRE	Valérie	Secrétariat / Tourisme	Pays Cœur d'Hérault	Clermont l'Hérault (34)
ALAMINOS	Nicole	Conseillère municipale déléguée à la culture	Mairie du Boulou	Le Boulou (66)
ALBISSON	Danielle	Présidente	Association Salve	St Pargoire (34)
ALESSANDRI	Nicole	Secrétaire-comptable	La Manufacture des Paysages	Octon (34)
ALMON	Didier	Photographe	Galerie L'Iconoclaste	Aniane (34)
ANDREU	Marie-Claude	Responsable	Bibliothèque municipale	Montarnaud (34)
APPOURCHAUX	Stéphane	Attaché de production	Office culturel de Gignac	Gignac (34)
ARBORE	Véronique		C.I.S.T du Cœur d'Hérault	Aniane (34)
AUBRY	Mireille	Adjointe à la culture	Mairie de Montarnaud	Montarnaud (34)
AUBY	Céline	Chargée de production	Association Vilcanota	Montpellier (34)
AUDEMAR	Mylène		Association Déjeuner de Soleil	
AUDOUY	Marie-Christine	Présidente	Foyer rural de Lauroux	Lauroux (34)
AZEMA	Hélène	Directrice artistique	Cie L'Esquif	Béziers (34)
BACHLER-SMIETANSKI	Johanna	Artiste peintre		St Guiraud (34)
BARAIRE	Pierre	Directeur artistique	Le Théâtre Hirsute	Montpellier (34)
BARBE	Alain	Vice-président	Communauté de communes Pic St Loup	St Mathieu de Trévières (34)
BARTHEZ	Gérard		Communauté de Communes Région Lézignanaise	Lézignan Corbières (11)
BARTHEZ	Magalie		Communauté de Communes Pays de Lunel	Lunel (34)
BERMEJO-MOLINIER	Béatrice	Administration et comptabilité	Pays Cœur d'Hérault	Clermont l'Hérault (34)
BERNARD	Régine		Foyer Rural	Lieuran Cabrières (34)
BESSIE	Sarah			
BLUCHE	Ludivine	Comédienne	Machine Théâtre	Montpellier (34)
BROU	Christophe	Président	Association 9x9 au 29	Clermont l'Hérault (34)
BROUET	Marina	Chargée de production	Hélice Théâtre	Mauguio (34)
BROUSSET	Joseph	Directeur général des services	Commune de Communes Vallée de l'Hérault	Gignac (34)
BRUAS	Valérie	Conseillère Musique	DRAC Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
BRUN	Nathalie	Direction déléguée	Les Promenades	Montpellier (34)
CAMPAGNE	Françoise	Directrice artistique	Association L'envol Danse	Lodève (34)
CANAC	Marie-Laure		Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
CANOVA	Nicolas	Doctorant et chercheur indépendant	CERMOSEM	Le Pradel (07)
CARLES	Christel		Librairie du Boulevard	Clermont l'Hérault (34)

Nom	Prénom	Qualité	Structure	Ville
CARTAYRADE	Henri	Membre / Président	Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault / Office culturel du Clermontais	Clermont l'Hérault (34)
CARTEREAU	Haydée	Chargée de mission Ingénierie culturelle	Cultures et Patrimoines	Montpellier (34)
CASTERAN	Bérangère	Chargée Mission	Association des Villages Circulaires	Paulhan (34)
CAZALET	Claude	Déléguée à la Culture	Mairie	Clermont l'Hérault (34)
CAZES	Roger	Président d'honneur	Association Les Calandres Clermontaises	Clermont l'Hérault (34)
CAZORLA	Alain	Président	Communauté de communes du Clermontais	Clermont l'Hérault (34)
CERDAN	Emilie	Gestion Programme Leader	Pays Cœur d'Hérault	Clermont l'Hérault (34)
CEREZO	Dorine	Responsable du site	Prieure St Michel de Grandmont	Soumont (34)
CHAMAND	Cathy	Coordinatrice PLAIH	Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
CHAPELOT	Antoine	Responsable artistique	Théâtre de l'Hyménée	Lagrasse (11)
CHAPOT-BLANQUET	Maguy	Vice-Présidente	Histoire et Culture du Languedoc	Nébian (34)
CHARASSE	Héloïse	Service Lecture Publique	Communauté de communes Vallée de l'Hérault	Gignac (34)
CHAVARRIA	Danielle	Animatrice culturelle	Communauté de Communes des Monts d'Orb	Le Bousquet d'Orb (34)
CHEVILLON	Corinne	Coordinatrice	Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Hérault	Le Caylar (34)
CONIL LACOSTE	Vassilia	Animatrice - Coordinatrice de projets	La Compagnie des Jeux	Aniane (34)
CORNIL	Nausicaa	Directrice adjointe	Direction Départementale du Livre et de La Lecture (CG 34)	Montpellier (34)
COUPE	Corentin		Lâche Les Mots	Montpellier (34)
CREUNIER	Marie	Chargée de Mission Culture	Pays Corbières & Minervois	Lézignan Corbières (11)
DARDE	Mathieu	Animateur culturel	Communauté de Communes Lodévois & Larzac	Lodève (34)
DEBARNOT	Julien	Responsable du programme LEADER	Pays Cœur d'Hérault	Clermont l'Hérault (34)
DELAPLACE	Emmanuel		Aux Arts Etc	Corneilhan (34)
DELBOSC	Agnès	Chargée de mission musiques actuelles	ADDMD 11	Carcassonne (11)
DELFORGE	Clotilde	Directrice	Syndicat Mixte de Gestion du Salagou	Clermont l'Hérault (34)
DEMBRI	Kamel	Coordinateur	Le Mouton à 5 pattes	St Etienne de Gourgas (34)
DESPETIS	Maguy	Présidente	Patrimoine Culturel Ceyradais	Ceyras (34)
DESTAEL	Bruno		Métaphore	Lodève (34)
DEVIS	Elsa	Chargée de Mission Culture		Montagnac (34)
DO	Renée	Présidente	GREC	Clermont l'Hérault (34)
DOMBRES	Emilie		Association Têt'en'air	Aniane (34)
DONAIN	Margot	Animatrice Jeunesse	Communauté de Communes Pays de Lunel	Lunel (34)
DUBARD	Laurence		Cie Doré	Montpellier (34)

Nom	Prénom	Qualité	Structure	Ville
DUSSAUT	Sophie	Animatrice culturelle et artistique	Quand les Arts s'en Mêlent	Agde (34)
DUSSUELLE	Dominique	Animateur culturel	Communauté de communes Pays de Pierrefort	Pierrefort (15)
EDMOND-MARIETTE	Dominique	Adjointe déléguée à la Culture	Mairie de Gignac	Gignac (34)
EIPeltauer	Othmar	Gérant	Expérimonde SARL	La Boissière (34)
ENGEL	Claire	Directrice artistique	Chagall Sans M	Ceyras (34)
ENOCQ	Chantal	Directrice artistique	Lâche les Mots	Montpellier (34)
ESCANDE	Josette	Agent	Conseil général de l'Hérault	Clermont l'Hérault (34)
ESTANY	Jean-Louis	Directeur	Théâtre de Clermont	Clermont l'Hérault (34)
FAIVRE	Périne		Cie Les Arts Oseurs	Octon (34)
FALIP	Jean-Luc	Président	Communauté de communes des Monts d'Orb	Le Bousquet d'Orb (34)
FERRARA	Franck	Comédien	Machine Théâtre	Montpellier (34)
FEU	Frédéric		C.I.S.T du Cœur d'Hérault	Aniane (34)
FODENTKO	Mitia	Artiste	Les Promenades	Montpellier (34)
FONT	Chantal	Maire	Mairie de Salasc	Salasc (34)
FONTENEAU	Elodie	Mission Tourisme	CDT /Pays Cœur d'Hérault	Clermont l'Hérault (34)
FORMOSO	Philippe		Médiathèque de Fontès	Fontès (34)
FRANCOIS	Frédéric	Chargé de développement culturel territorial	Conseil général de l'Hérault, agence culturelle Cœur d'Hérault	Clermont l'Hérault (34)
FRAYSSE	Jean-Marie	Directeur de projet	Le Chèvrefeuille	Ramonville St Agne (31)
FULCRAND	Christiane	Présidente	Association ARCA	Canet (34)
GALDIN	Catherine	Bibliothécaire		St Pierre de la Fage (34)
GARSON	Paul	Service Communication	Ville de Clermont l'Hérault	Clermont l'Hérault (34)
GAY	Virginie	Chargée de développement culturel territorial	Conseil général de l'Hérault, agence culturelle Cœur d'Hérault	Clermont l'Hérault (34)
GEÏSSE	Christian		Magazine Sortir Cœur d'Hérault	
GIMBERT	Géraldine		Communauté de Communes Région Lézignanaise	Lézignan Corbières (11)
GLIZE	Christelle	Comédienne	Machine Théâtre	Montpellier (34)
GREIVELDINGER	Aurélie	Chargée de Mission Culture / Patrimoine	Pays Pyrénées Méditerranée	Céret (66)
GUILLOU	Dany	Direction des Politiques Culturelles Territoriales	Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
GUIRAUD	Christian	Président	Le Mas Des Terres Rouges	Salasc (34)
HEBTING	Laëtitia	Administratrice	Machine Théâtre	Montpellier (34)
HERMITTE	Véronique		Association Ananda	Plaissan (34)
HILLEBRAND	Anne	Animatrice Culturelle	Communauté de Communes Lodévois & Larzac	Lodève (34)
HUSSENOT	Rémi	Directeur	Cinéma Alain Resnais	Clermont l'Hérault (34)
IRLE	David	Chargé de mission	Réseau en Scène Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
IVORRA	Marie-Hélène	Responsable d'agence	Conseil général de l'Hérault, agence culturelle Cœur d'Hérault	Clermont l'Hérault (34)
JEANJEAN	Anne-Marie	Poète-Artiste		La Boissière (34)

Nom	Prénom	Qualité	Structure	Ville
JOHNSON	Richard	Galeriste	A.N.P.Q	Péret (34)
JULIEN	Guillaume	Directeur du Département culture	Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
JULLIAN	Jean-Pierre		Les Promenades	Montpellier (34)
KADOURA	Odile		Direction départementale du Livre et de la Lecture, Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
KAIMAKIS	Constant	Chargé de l'évaluation	Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
LACROIX	Jean-Louis	Président	HCL	Nébian (34)
LEBRAS	Marie	Chargée de développement culturel territorial	Conseil général de l'Hérault, agence culturelle Cœur d'Hérault	Clermont l'Hérault (34)
LECOMTE	Laurent		CLAC	Fontès (34)
LEON-PHILIP	Magali	Mission Culture et Patrimoine	Pays Cœur d'Hérault	Clermont l'Hérault (34)
LEVAVASSEUR	Julie		Cie Les Arts Oseurs	Octon (34)
LEWKOWIEZ	Catherine	Conteuse	Les Champs du Possible	Vendémian (34)
L'HOTELIER	Jeanne	Chargée de mission	Pays Lauragais	Montferrand (11)
LIBBRA	Agnès			St Félix de Lodez (34)
LIEB	François	Maire	Mairie	Nébian (34)
LIGONNIERE	Josiane	Présidente	Foyer Rural Montpeyroux Conseil de développement du Pays Cœur d'Hérault	Montpeyroux (34)
LOMBARDET	Annick	Administratrice	Sens Espace Europe	La Vacquerie (34)
LUCAS	Jean-Michel	Maître de conférences	Université Rennes 2	Rennes (35)
LUGAND	Marc	Service Patrimoine Culturel	Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
LYET	Sophie	Stagiaire	Pays Cœur d'Hérault	Clermont l'Hérault (34)
MAGRI	Sylvie	Chargée de communication	Théâtre de l'Hyménée	Lagrasse (11)
MARTIN	Carole	Animatrice Danse	Mission départementale de la culture Aveyron	Rodez (12)
MENUT	Pascal	Comédien	Cie Deng Dildi Bee	Clermont l'Hérault (34)
MICHEL	Marie	Chargée de production - administration	Eurek'art	Laroque (34)
MOLLO	Patrick	Comédien	Machine Théâtre	Montpellier (34)
MORIN	Bernard	Chargé de mission Développement rural	Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
MURAT	Thierry		Connaissance du Patrimoine	Béziers (34)
MURCIA	Marie-Claude	Adjointe à la culture	Mairie	Lieuran Cabrières (34)
MUTUEL	Anne	Animatrice	Médiathèque de Gignac	Gignac (34)
NADAUD	Brigitte	Intervenante Chant	Association Diva	Ceyras (34)
NAVARRO	Gilles	Chargé de développement culturel territorial	Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
NAYIGIZENTE	Ildefonse	Chargé de mission	Conseil général de l'Hérault - Direction des Politiques Territoriales	Montpellier (34)
NEGRIER	Emmanuel	Directeur de recherches	CNRS	Montpellier (34)
NOUNOU	Maryse	Assistance administrative et culturelle	Ars Musica	Montpellier (34)
OLIVE	Cécile	Coordinatrice territoriale Agences	Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
PAGEZY	Thierry		Terre Contact	Gignac (34)

Nom	Prénom	Qualité	Structure	Ville
PASCHAL	Maud	Responsable Service culture	Communauté de Communes du Pays de Sommières	Sommières (30)
PERET	Laure	Stagiaire	Communauté de Communes Lodevois & Larzac	Lodève (34)
PEYRE	Michel	Président	Association Aux Arts Etc	Paulhan (34)
PICQ	Valérie	Chargée de communication	Théâtre de Clermont l'Hérault	Clermont l'Hérault (34)
POCH	Patrick	Vice-Président	Patrimoine Culturel Ceyradais	Ceyras (34)
POUGNET	Jean		Agence AOC	Béziers (34)
POUSSE	Roland	Directeur	Pôle Culturel et Patrimonial Moissac	Moissac (82)
PRADET	Bruno	Directeur artistique	Association Vilcanota	Montpellier (34)
RAVAZ	Yvan	Bibliothécaire intercommunal	Communauté de communes Vallée de l'Hérault	Gignac (34)
RAVOT	Marie-Béatrice	Présidente	Association Les Philomèles	St Pargoire (34)
REBUFFAT	Thierry	Directeur	Pays Cœur d'Hérault	Clermont l'Hérault (34)
RIU	Francis	Adjoint enseignement artistique	Ecole de Musique	Clermont l'Hérault (34)
RIVIERE	Bérénice	Chargée des éditions, communication et promotion	Office de Tourisme Intercommunal St Guillem/Vallée de l'Hérault	Gignac (34)
RUIZ	Joannie	Chargée de développement administratif	Cie Le Poing de Singe	Clermont l'Hérault (34)
SAEZ	Gérard	Artiste	Atelier Gérard Saez	Clermont l'Hérault (34)
SANCERE	Fred	Directeur	Derrière Le Hublot	Capdenac (12)
SCHIRMER	Elsa	Coordinatrice	Association Probable Inflation du Bonheur	Sussargues (34)
SCHNEIDER	Laurent	Responsable	GREC- Laboratoire d'Archéologie et d'Histoire en Cœur d'Hérault	Vendémian (34)
SERRE	Laurent	Comédien - administrateur	Collectif Théâtre Lila	Vendémian (34)
SHANG	Yan	Etudiante		Chine
SICILIANO	Alain	Vice-Président Délégué à l'animation et à la jeunesse	Communauté de communes Côteaux et Châteaux	Roujan (34)
SOMA	Valérie	Mission Observatoire	Pays Cœur d'Hérault	Clermont l'Hérault (34)
STEIN	Frédéric	Chargé de développement culturel	Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
TARA	Carine	Chargée de développement culturel territorial	Conseil général de l'Hérault, agence culturelle Cœur d'Hérault	Clermont l'Hérault (34)
TEILLET	Philippe	Maître de conférences	IEP Grenoble	Grenoble (38)
TERRISSE	Marie-Pierre	Psychosociologue	Association Têt'en l'air	Aniane (34)
THIBAL	Suzanne	Doctorante	Université Paul Valéry	Castelnau-Le-Lez (34)
TOURNIER	David		Communauté de Communes Pic St Loup	St Mathieu de Treviers (34)
VALERO	Gérard	Délégué départemental	Fédération départementale des Foyers Ruraux de l'Hérault	Le Caylar (34)
VAREILHES	Agnès	Service Lecture publique	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	Gignac (34)
VILLARET	Louis	Président	Pays Cœur d'Hérault	Clermont l'Hérault (34)
VUILLEMENOT	Colette	Directrice	MJC Lodevois & Larzac	Lodève (34)
XOLIN	Jean-Michel		Conseil général de l'Hérault	Béziers (34)

## REMERCIEMENTS

Le Pays Cœur d'Hérault, en partenariat avec le Conseil général de l'Hérault, remercie tous ceux, invités, intervenants et auditeurs, qui ont contribué à la réussite de ce Forum et plus particulièrement :

- François LIEB, Maire de Nébian
- Alain CAZORLA, Maire de Clermont l'Hérault, Président de la Communauté de Communes du Clermontais et Conseiller général
- Les intervenants : Jean-Michel LUCAS, Philippe TEILLET, Jean-Luc FALIP, Fred SANCERE, Valérie BRUAS, Cécile OLIVE, Alain BARBE, Yvan RAVAZ, Agnès DELBOSC, Julien DEBARNOT, Mathieu DARDE, Dominique DUSSUELLE, Roland POUSSE, Nicolas CANOVA, Jean-Marie FRAYSSE et Hélène AZEMA.
- Les animateurs des tables-rondes et des ateliers : Emmanuel NEGRIER, David IRLE, Marie-Hélène IVORRA et Virginie GAY.
- Olivier PAUWELS pour son accueil au Domaine de la Tour
- L'Atelier Nomade pour la qualité de sa prestation
- Les Communautés de Communes du Clermontais, du Lodévois & Larzac et de la Vallée de l'Hérault, ainsi que le Théâtre de Clermont l'Hérault, pour leur aide matérielle et humaine
- L'Observatoire des Politiques culturelles et la Librairie du Boulevard pour la mise en place d'un point librairie
- Les membres du comité technique qui ont participé à l'élaboration de la programmation et à son évaluation : Henri CARTAYRADE (Conseil du Développement du Pays Cœur d'Hérault), Marie-Hélène IVORRA (Conseil général de l'Hérault), Virginie GAY (Conseil général de l'Hérault), Yvan RAVAZ (Communauté de Communes Vallée de l'Hérault), Mathieu DARDE (Communauté de Communes Lodévois & Larzac), Julien DEBARNOT (Pays Cœur d'Hérault), David IRLE (Réseau en scène Languedoc-Roussillon), Laure PERET (Communauté de Communes Lodévois & Larzac)

## NOS PARTENAIRES



Avec le soutien financier de :

